

Inspecteur
des Écoles

hommage respectueux et reconnaissant,

LOUIS LE GUENNEC

L. Le Guennec

EXCURSION ARCHEOLOGIQUE

15719

dans la

COMMUNE DE GARLAN

FB

7

GARLAN

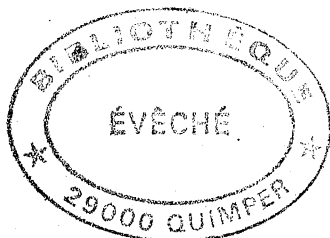
EXTRAIT du *Bulletin de la Société Archéologique*

du Finistère

QUIMPER

IMPRIMERIE A. LEPRINCE, 54, PLACE SAINT-CORENTIN

1909



EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

dans

LA COMMUNE DE GARLAN

I

Le joli bourg de Garlan, distant d'environ six kilomètres de Morlaix, fait partie du canton de Lanmeur. Il groupe ses quelques maisons blanches et coquettes autour d'une petite place régulière, sur une colline peu élevée qui borde au Sud la fraîche vallée où serpente le Dourdu. On s'y rend, de Morlaix, par l'ancienne route de Lannion et l'embranchement qui s'en détache à la croix de Kervézec, ou bien par le chemin vicinal de la Croix-Rouge, mais durant la bonne saison, on ne saurait choisir de route plus directe et plus ombreuse, sinon de moins accidentée, que l'ancienne voie romaine de Morlaix à Tréguier par Lannion, qui passe au pied même de la terrasse où se dresse l'église paroissiale.

L'étymologie du nom Garlan est restée jusqu'ici incertaine. Guillaume Le Jean l'a traduit quelque part par : *la Lande escarpée*, mais la topographie de l'endroit ne concorde guère avec cette désignation. D'autres voient dans *Garlan* le nom d'un pieux solitaire qui aurait propagé la foi dans le pays, et ils prétendent retrouver son souvenir dans l'appellation du village de Mézou-Manac'h (*les campagnes du moine*), situé à peu de distance au Nord du bourg. Certains enfin, et nous nous rangerions volontiers à leur avis, l'interprètent ainsi : *Goar* ou *Gar*, ruisseau ; *Lan* ou *Laan*, nom d'homme existant dans les vieux cartulaires : *le ruisseau* (et par extension l'habitation) *de Laan*.

L'église de Garlan, dédiée à Notre Dame des Sept-Douleurs et à saint Éloi, est moderne. Elle a été rebâtie, de 1877 à 1879, sur les plans de M. Le Guerranic, architecte, à l'emplacement d'un pauvre édifice des seizième et dix-septième siècles, qui, sous la Révolution, menaçait déjà ruine. Il contenait deux ou trois autels décorés de boiseries sculptées de quelque valeur que l'on vendit pour subvenir aux frais de la construction. La nouvelle église, commencée sous le rectorat de M. l'abbé Le Duc, actuellement curé-archiprêtre de Saint-Mathieu de Morlaix, a été consacrée le 26 août 1879, par dom Anselme Nouvel, de l'ordre de saint Benoît, évêque de Quimper et de Léon, M. Calvez étant recteur.

Bâtie dans un style élégant inspiré par l'art gothique du commencement du XIII^e siècle, avec piles cantonnées de colonnettes et chapiteaux fleuris, cette église ne renferme plus que quatre vieilles statues. Au maître-autel sont les images des deux saints patrons : une belle Vierge mère du temps de Louis XIV, bien drapée et mouvementée, portant un enfant Jésus aux bras ouverts, et foulant un dragon qui tient dans sa gueule la pomme de perdition, et un saint Eloi, en évêque, bénissant. Les deux autres statues se trouvent au bas de la nef : saint Marc ayant un livre à la main et accompagné d'un lion ; saint Nicolas et son traditionnel saloir d'où émergent trois petits enfants. On conserve au presbytère une remarquable statue de saint Yves, assis sur une sorte de chaire aux accoudoirs terminés par des têtes de lions. Il serait bien à désirer que l'on en restaurât les mains mutilées et qu'on la replaçât avec honneur dans l'église.

Le cimetière qui entoure celle-ci forme esplanade au-dessus de la vallée du Dourdu, et l'on y domine un calme et souriant paysage animé par la rivière sinueuse, les moulins virant à l'ombre des peupliers et des ormes, les fermes anciennes cachant leurs pignons aigus derrière les haies des vergers. De l'autre côté du cours d'eau, le château du Bois de la Roche,

vieux murs et vieux toits, apparaît à l'orée de ses bois de sapins couronnant un coteau abrupt aux escarpements schisteux, fleuris d'ajoncs et de bruyères.

Jadis, les seigneurs de Boiséon en Lanmeur possédaient, comme hauts justiciers de la paroisse, le titre et les prérogatives de fondateurs de l'église de Garlan. Le service solennel et la messe annuelle fondés par Messire Hercule-François de Boiséon, comte dudit lieu, gouverneur de Morlaix, mort en 1692, y ont été desservis jusqu'à la récente mise sous séquestre des biens de la fabrique.

Un compte de décharge du comté de Boiséon (1), rendu en 1597 et années suivantes par Hervé Perrot, receveur de cette terre, contient quelques articles ayant trait à des paiements faits en diverses circonstances au clergé de Garlan.

« ... Plus auroit payé aux prebtes de la paroisse de Garlan pour les services par eulx faicts et célébrés en l'esglise dudit Garlan en l'intention de ma feue dame (Jeanne de Rieux, femme de Pierre, comte de Boiséon, décédée à Morlaix, le 20 juin 1598), la some de vingt realles comme conste par quittance du 5^e juillet 1598, signée F. Thépault, et pour ce... v.l. »

« 1599. — ... Se descharge ledit comptable du nombre de 15 quarts froment, 15 bouesseaux avoine mesure de Morlaix et 18 sols tournois par argent, par ledit comptable payé au sieur recteur de Garlan en payement de la dixme de Coatan-roch, en Garlan, affermée par feu Charles Parfaict, comme de quoy fait foy la quittance dudit sieur recteur de Garlan du 12^e mars 1600, signé H. Runcoat, recteur, et F. Thépault, que ledit comptable monstre en l'endroit. »

« 1600. — ... Payé au recteur de Garlan 24 sols monnoie, 24 quartiers froment et 2 quartiers avoine mesure de Morlaix. »

Le procès-verbal dressé le 9 novembre 1679 (2) par Maître François Bouyn, sieur de Rains, commissaire pour la réfor-

(1) Bibliothèque de Morlaix n° 872.

(2) Arch. du Finistère, A. 19.

mation du domaine royal dans la châtellenie de Morlaix et Lanmeur, indique l'état des prééminences de l'église et le nom de leurs possesseurs à cette époque. Les prières nominales y étaient dites alors par Missire Henri Primaigné, sieur recteur « pour le sieur comte de Boyséon, en qualité de fondateur et pour plusieurs gentilzhommes comme bienfaiteurs de laditte paroisse ». La maitresse-vitre portait, en supériorité, un écusson aux armes écartelées de Boiséon et de la Roche-Jagu, et plus bas neuf autres écussons des armoiries de la Roche-Jagu, dépendant de la terre de Kerohant, possédée par le président de Bréquigny. Sous la première arcade du chœur, du côté de l'épître, était une tombe enlevée joignant le sanctuaire et offrant aussi les armes des seigneurs de Kerohant.

Du même côté se trouvait une chapelle latérale dédiée à saint Jean, avec une fenêtre à deux panneaux et une rose contenant un écusson *de gueules à sept besans* (lire : *annelets*) *d'or, 3, 3, 1, surmontés d'un lambel d'azur*, timbré d'un casque de chevalier et entouré « d'une devise en lettres gothiques qu'on n'a peu lire ». Ce blason, qui est celui de la maison de la Boissière-Kerohant, existait encore sur le vitrail, sur l'autel et sur les piédestaux de deux statues, et la chapelle renfermait un banc « avec un petit accoudouer ou pryé Dieu », le tout prétendu par le sieur de Bréquigny de sa terre de Kerohant.

Un autre autel situé dans la même chapelle était dédié à saint Yves, et sa fenêtre présentait les armoiries de Kermerchou, *d'argent à la croix treflée de sable gironnée de cinq étoiles d'or*, écartelées de celles des Arrel. Cet autel dépendait de la terre de Kermerchou et appartenait au sieur de la Pine-laye Botherel, grand prévôt de Bretagne, à cause de la dame sa femme, ainsi que l'arcade et enfeu avoisinant.

La fenêtre suivante portait les armes des Kermerchou, et, dans sa rose un écartelé d'un *burellé d'argent et de gueules et d'argent au lion de sable*, blasons des Lollivier de Lochrist

et des Quintin. Au-dessous, il y avait une arcade, un enfeu et un banc revendiqués par le sieur de Rascoët Cozten de sa terre de Rascoët.

La chapelle de saint Laurent, située du côté de l'évangile et « couverte en forme d'appentys » était la propriété des seigneurs du Bois de la Roché du nom de Le Blonsart, dont elle montrait les armoiries : *d'argent à la fasce échiquetée d'argent et de sable*, et abritait les sépultures ainsi que plusieurs bancs. Près de la porte de la sacristie, un petit banc en forme de prie-Dieu était litigieux entre le sieur de Kervézec Le Blonsart et le sieur de Kergrée Rolland.

Dans la nef, du côté de l'épître, on rencontrait un autel non armorié, puis une arcade surmontée d'une vitre chargée d'un écusson rempli de plusieurs armoiries et portant sur le tout en *abîme*, *de gueules à la croix raccourcie d'or cantonnée d'une macle de même*, blason des seigneurs de Leinquelvez, du nom de Thépault, qui possédaient également le banc voisin. Plus bas, se voyait dans une chapelle un tombeau armorié et élevé de terre, dépendant de la maison de Kermerchou.

Du côté opposé de la nef, contre la balustrade du chœur, était un autel et une arcade sans armes, attribués au seigneur de Lannidy Calloët, à cause de sa terre de Kerouallan.

La grande vitre du bas de l'église n'offrait qu'un seul écusson, celui des Boiséon. L'écusson des Kermerchou décorait une porte latérale « soutenu de deux léopardz, surmonté d'un timbre avec une devise en lettres gothiques qu'on ne peut lire ». Enfin, le blason de Boiséon, orné d'une couronne comtale et du collier de l'ordre du Roi, était sculpté sur l'un des contreforts du clocher.

Toutes ces armoiries furent brisées ou martelées sous la Révolution, en vertu du décret de l'Assemblée Nationale du 19 juin 1790, qui paraît n'avoir été appliqué à Garlan que

bien plus tard. Le 11 mars 1792, le maire constate « que l'enlèvement des armoiries des vitraux laisse l'église dans un état désolant » et requiert qu'on fasse réparer les fenêtres par un vitrier.

*
*
*

La paroisse de Garlan était jadis divisée en huit fréries, devenues aujourd'hui des sections : le Rascoët, Kertanguy, Kergustou, Kervézec, Rosgustou, le Bois de la Roche, la Boissière et le Mesguen. Le général de la paroisse se renouvelait à raison de trois délibérants chaque année. Il y avait des fabriques spéciaux pour le maître-autel, le Sacre, saint Éloi, le Rosaire, la confrérie de saint Yves, la Rédemption des captifs et la Terre sainte.

Les registres paroissiaux conservés à la mairie remontent à 1579. Notre excellent confrère M. de Bergevin a bien voulu nous communiquer le patient relevé qu'il a fait de tous les actes intéressants contenus dans ces registres, et nous devons encore à son obligeance inépuisable plusieurs précieux documents. Aussi lui en exprimons-nous ici toute notre gratitude, en regrettant de ne pas le voir lui-même mettre en œuvre ces matériaux si laborieusement amassés, et dont il saurait tirer parti mieux que personne. Nous tenons aussi à remercier particulièrement M. Bourde de la Rogerie, archiviste du Finistère, de l'amabilité parfaite avec laquelle il a bien voulu faire à notre intention des recherches dans les titres des séries E et G.

Le premier recteur mentionné par les archives paroissiales est Missire Thomas Perrot, docteur en droit canon et recteur de Garlan en 1582, prévôt de la collégiale du Mur à Morlaix en 1590. Au nombre des prêtres de son clergé se remarquent François Thépault, sieur de Pradigou, mort le 23 avril 1623, et Agapit Coronner, en qui a dû s'éteindre la famille des Coronner, seigneurs de Kerguillerm en Lanmeur, non cités par Courcy, mais portés au rôle de la montre de 1534 parmi les nobles de Lanmeur, et fondus dans Raison.

Pendant les troubles de la Ligue, la paroisse de Garlan adhéra à la Sainte-Union morlaisienne, malgré l'opposition de son capitaine Jacques Quisidic, sieur de Kervilzic, attaché à la cause royaliste. Lors de la séance tenue le 13 octobre 1589 par le comité de l'Union, se présentent « grand nombre des paroysiens de Garlan suplyantz estre receus a se joindre avecques les habitans de la ville et avoir un capitaine autre que Kvilzic, sur quoy leur a esté baillé pour capitaine le sieur de Kouchant (1) et pour lieutenant le sieur de Boys de la Roche (2) entre les mains desquelz lesdits paroysiens ont juré l'union » (3)

Le 20 novembre suivant, après avoir délibéré sur « la requeste présentée par les parouesses de Plouegaznou et Garlan », la chambre de l'Union décide « que le corps desdictes parouesses sera reçu à se joindre et venir avecques le corps de ladite ville parce qu'il payeront telle some en laquelle ilz seront taxés lors du département qu'il se fera sur les aultres parouesses pour faire ladicte Unyon, et s'obliger audict payement mercredy prochain à l'ouverture de la Chambre, et pour les gentilzhommes rebelles et capitaines desdictes parouesses, seront aussy receus à la différence qu'ilz se présenteront parce qu'ilz payeront telle some en laquelle ilz seront taxés en ladicte Chambre. En outre respondre des ravaigementz par eulx faits pour avoir esté participantz ou aydants ». (4)

Au jour fixé les députés de Garlan, Charles le Scourre, Pierre Guyrart, Pierre Mériadec, Jean Lescurazec, François Braouézec, M^e Pierre Le Poullen, prêtre, Alain Guyomarch, Thomas Bezvout, Yvon Geffroy, Jean Pape et Jean Berthou,

(1) Guy de Quilidien, seigneur de Kerohant (en Garlan), le Porzou (en Plestin) etc...

(2) Yves Le Blonsart, seigneur du Bois de la Roche.

(3) A. de Barthélemy — *La Chambre du Conseil de la Sainte Union de Morlaix*, 1887, p. 15.

(4) A. de Barthélemy — *La Chambre du Conseil, etc...* p. 32.

curé, comparurent devant la Chambre. Ils jurèrent l'Union entre les mains de Nicolas de la Boissière, archidiacre de Plougastel, et furent « receuz en la sauvegarde de la ville ». (1)

Le sieur de Kervilzic voulut tenter un dernier effort pour soulever la paroisse contre les ligueurs, mais cette équipée malheureuse lui coûta la vie. Son meurtrier fut Alain Guyomarch, l'un de ceux qui avaient juré l'Union, et qui prouvait ainsi la sincérité de son serment. Le 4 décembre, le comité morlaisien arrête que « pour le faict de Allain Guyomarch, acúsé d'avoir tué Kvilzic, capitaine de Garlan, pour avoir comandé sonner le tocsin contre la Sainte Union et au préjudicze de ceste ville », il sera sursis à l'exécution de tous décrets et poursuites concernant cet homicide, « jusques en avoir adverty Monsgnr le Gouverneur, lequel sera suplyé, de la part desdits habitantz, d'absouldre ledit Guiomarch et de faire deffancze aux héritiers dudit Kvilzic de faire aulchune poursuite ny recherche touchant ledit homicide contre le ledit Guiomarch ni aultres ». (2)

Quelques jours après, le 12 décembre, Vincent le Grand, sieur de Kersco Kérigouval, avocat à Morlaix, déclarait devant la même Chambre se désister, pour Guy La Tourneuffe « des decretz par luy obtenus contre le Guyomarch et aultres touchant la mort du sieur de Kvilzic, capitaine de Garlan ». (3)

Le 5 avril 1590, le sieur du Bois de la Roche est député pour obliger la paroisse de Garlan à fournir une charrette, un cheval et six arquebusiers (4). Le 23 avril, nouvelle exigence : « Garlan fournira deux hommes ou aultrement dix escus ». (5) Le curieux registre des procès-verbaux de la *Sainte Union*, publié par M. de Barthélemy, se termine à la date du

(1) A. de Berthélemy, *La Chambre du Conseil*, etc.

(2) *Ibid.* p. 44.

(3) *Ibid.* p. 46

(4) *Ibid.* p. 80.

(5) *Ibid.* p. 87.

30 juillet 1590, et nous n'avons pas de renseignements sur la part que prirent ensuite les habitants de Garlan à la guerre civile. Celle-ci se termina dans la région lorsque le maréchal d'Aumont, après avoir traversé la paroisse avec son armée, le 25 août 1594, en marchant sur Morlaix par la vieille voie romaine, eut assiégé et pris le château de cette ville.

Thomas Perrot eut pour successeur, en 1599, Missire Henry Rungoët. Lacune dans les registres baptismaux de 1614 à 1627, date à laquelle Jean Le Chesnays était recteur. Sur un cahier relatant les décès de 1623 à 1628, on relève l'acte de décès de noble et vénérable Messire François Thépault, sieur de Pradigou, prêtre et chapelain dès 1579, déjà cité plus haut, puis cette note concernant le trépas du seigneur-suzerain de la paroisse :

« Le cinquiesme jour dauot mil six centz vingt et sept moureust hault et puissant Messire Pierre conte de Boyséon, Conseiller destat gouverneur des Ville et chateau de Morlaix, Seigneur de Coatinisan, Coattrevan, Kbrat etc. Et son corps fust enterré en l'église de Lameur et son cœur posé en l'église des Jacobins à Morlaix » (1).

En 1631 et 1632, il y eut à Garlan une épidémie de peste assez violente, qui causa une cinquantaine de décès. Elle frappa d'abord la famille Le Blonsart du Bois de la Roche, dont huit membres succombèrent du 26 octobre 1631 au 13 janvier 1632, puis se propagea dans la paroisse, emportant parfois des familles entières. Le 18 décembre 1631, « Guillemette Nuz, fame espouze de Jan Morvan, mourust de la paiste... et pareillement cinq de ses enfantz sont morts de la mesme paiste qui n'avoit pas encore repceu le Sacrement de l'autel ». Le 24 mars 1632, décès de « Michel Harzic et de quatre de ses enfantz morts de la mesme contagion et enterrés en la *semitière* de Garlan ». Le 6 avril, « Hervé

(1) Cet acte est en contradiction avec Albert Le Grand (*Catalogue des Evêques de Tréguier*, éd. de 1659. p. 353-356) d'après lequel le corps de Pierre de Boiséon aurait été inhumé aux Jacobins de Morlaix.

Hameury, june escoillier pourveu des ordres mineurs mourust de la contagion ». Le 12 avril, trépas de « Yves Le Helchat, François Perrot sa femme et trois de leurs enfantz qui estoient encore soubz lage de dix ans ». Le 9 août, décès de Philippe Postic et « six ou sept jours après deux de ses petites filles qui estoient soubz lage de dix à onze ans, toutz morts de la contagion ». Cette hécatombe d'enfants ne fait-elle pas songer aux strophes de la funèbre guerze bretonne *Bosen Elliant*, composée à la même époque ?

Nao mab a oa en eun tiad,

E'ët d'an douar en eur c'harrad

(Il y avait neuf fils dans une maison,

Ils sont allés en terre en une charrettée)

Missire Jean Le Chesnays, recteur, mourut à Saint Mathieu de Morlaix le 29 avril 1637 ; il fut remplacé par Jean du Gratz, sieur de Kergoullès, plus tard chanoine et archidiacre de Tréguier et recteur de Taulé, évêché de Léon. En 1638, il y eut à Garlan 13 décès spécifiés de « maladie contagieuse », et celui de « Missire Charles Coroller, prebtre de l'évesché de Léon », mort le 18 avril 1638 et enterré auprès du grand autel de l'église. L'épidémie de 1640, affreuse à Morlaix, à Ploujean et dans tout le pays de Lanmeur, dut aussi atteindre Garlan, mais nous n'avons pas le relevé de ses victimes.

Le 22 juillet 1640, Missire Pierre de Kergrist, sieur de Kergadiou (en Plestin), recteur de Garlan, procéda « à la bénédiction de la grande cloche dudit Garlan à laquelle fut imposé le nom de *Saint François*. Les parains furent hault et puissant François-Hercule de Boiséon, vicomte de la Bellière, de Dinam et damoiselle Claudine de Tuomelin, fille aînée de Kliviry ». Pierre de Kergrist, né le 18 avril 1612 au manoir de Kergadiou, était le fils aîné de Vincent de Kergrist, sieur de la Villeneuve, et de Marguerite le Bihan du Goar-riva (1). Il mourut le 24 avril 1652 au lieu de Kergadiou, en

(1) Registres paroissiaux de Plestin.

Garlan, et fut inhumé sous le marche-pied de l'autel du Rosaire.

*
* *

Le recteur suivant, Fiacre Nouël, décéda peu après, le 2 mars 1653, et eut pour successeur, en 1657. Missire Henry Primaigné, notaire apostolique, aumônier et secrétaire de l'évêque de Tréguier. Ce fut un pasteur très zélé pour le bien de la paroisse, plein d'activité et de savoir, et les registres portent, écrits de sa main, plusieurs actes d'une rédaction correcte et intéressante relatant des baptêmes de cloches, des bénédictions de croix, etc. L'acte de décès, ou plutôt l'oraison funèbre de son vénérable confrère Missire Vincent Le Guernigou, recteur de Plouézoc'h, consigné par M. Primaigné sur les registres de cette paroisse en 1675, est un vrai modèle du genre. Les archives départementales conservent une lettre de lui (1) qui le montre en relations suivies avec l'évêque de Tréguier, Mgr. Baltazar Grangier, et qui mérite d'autant mieux d'être publiée qu'elle fixe la date de la reconstruction de la nef de l'église.

« MONSEIGNEUR,

« Je receus par la main d'Héligon les deux escus que vous envoyez à vostre imprimeur et le mesme m'avoit aussy donné quelque temps auparavant deux autres escus pour la même fin. Il me rendit aussy de vostre part le pouvoir d'absoudre de vos caz réservés. Je vous remercie très humblement et vous assure que j'en uzeraï conformément à vos intentions.

« Nos paroissiens de Garlan ont abattu la nef de leur église (afin) de la réparer et réédifier sur les mesmes fondements ès endroicts qui (demandent) réparation. Mais je souhaitterai qu'il pleut à vostre Grandeur (permettre) de reculer les fonds baptismaux qui empeschent l'entrée... de l'église par la porte principale, attendu que la nef n'a..... pieds de largeur. Je

(1) Archives du Finistère G. 528 bis.

prétends les placer à présent vers le costé de l'évangile en lieu apparent, honneste et commode. S'il vous plaist m'accorder la faveur d'en disposer, je suis assuré de la permission de Monsieur le comte de Boiséon, de Monsieur le marquis de Kgroadez et des autres particuliers intéressés et mesme du général de la paroisse, ainsi que faire avancer le dessein que nous avons pour toute l'église. Nous n'attendons que vostre approbation que recevra en toute humilité avec vostre bénédiction. »

Monseigneur,
votre très humble et très obéissant serviteur,
PRIMAIGNÉ, pbre.

A Garlan, ce 14^e septembre 1658.

Adresse : A Monseigneur l'Evesque et comte de Tréguier. »

Sur cette même feuille, l'évêque a écrit :

« Je consens au transport et changement de place du fonds mentionné en vostre lettre ci-dessus aux conditions qui y sont portées. Fait à Tréguier le 18 septembre 1658.

Baltazar, E. de Tréguier.

Adresse : Monsieur, Monsieur Primaigné, aumosnier de Monseigneur l'Evesque de Tregué, à Garlan. »

Quelques jours plus tard, Henry Primaigné sollicita de l'évêque, au nom des fabriques de l'église, la permission de faire une *renderie*, c'est-à-dire une quête opérée par des jeunes gens dans une ou plusieurs paroisses, pour en employer le produit à la restauration de la nef. L'évêque rendit cette ordonnance :

« Nous, Baltazar Grangier, par la grace de Dieu et du Saint-Siège apostolique évesque et comte de Tréguier, permettons aux fabriques et marguilliers de la paroisse de Garlan de ce diocèse de faire une renderie pour les ayder à faire relever la nef de leur église parroissiale et à cet effait assigner jour pour recevoir les présents et aumosnes des personnes charitables, à condition qu'ils le fassent *sans sonneurs* à peine d'une pis-

tole d'aumosne payable par lesditz fabriques en privé nom, et qu'ils se chargent en leur compte de tout le provenu de ladite renderie, parce qu'ils auront descharge des frais qu'ils auront fait pour ce subject par l'advis et ordre du sieur recteur ou curé de ladite paroisse et non d'autres. Fait à Tréguier ce quatriesme jour d'octobre mil six centz cinquante huit.

Baltazar, E. et C. de Tréguier.

par le commandement de Monseigneur.

De Kgaryou. » (1)

Le lendemain 5 octobre, avant même, très probablement, d'avoir reçu l'autorisation demandée, M. Primaigné adressait des circulaires à ses confrères des paroisses d'alentour, afin de leur recommander sa quête. Voici celle qui fut remise au curé de la trêve de Saint Eutrope, paroisse de Plougonven :

« A Garlan, ce 5^e octobre 1658.

« MONSIEUR,

La nécessité de réparation en laquelle estoit réduite la nef de l'église parroissiale de Garlan et le peu de moyen que la fabrique a de survenir (*sic*) aux fraiz de cette entreprise ont convyé Monseigneur de Tréguier de permettre aux procureurs d'icelle de faire une renderie de fil et d'assigner jour pour recevoir les présents et aumosnes des personnes charitables dans l'estendue des paroisses voisines, pour à quoy parvenir j'ai prins la liberté de vous conjurer par la présente d'exhorter tous ceux qui sont soubz votre charge de vouloir contribuer charitablement à ce bon œuvre et vous donner la peine de nommer aussy deux jeunes hommes de vostre trefve qui se chargent du soing de ramasser le fil et autres présens dans toute son estendue pour les venir ensuite apporter à Garlan le quatriesme dimanche de ce moys, les asseurant qu'outre le mérite qu'ils acquèreront devant Dieu, ils seront aussy remerciez et satisfaits de leurs peines tant par les fabriques de

(1) Arch. du Finistère, G. 529 bis.

notre église que par celui qui, espérant tout secours de vostre charité en ceste occasion, demeurera toute sa vie, Monsieur, vostre très humble et obéissant serviteur,

PRIMAIGNÉ, pbr.

Adresse : A Monsieur, Monsieur le curé de Saint-Eutrope, à Saint-Eutrope » (1).

Le 24 août 1666, Missire Hervé Le Helloco, vicaire perpétuel de Saint Melaine de Morlaix, assisté d'un de ses prêtres et du clergé de la paroisse, bénit la petite cloche de l'église « sous l'invocation des Saintes Perrine et Françoise, dont les noms lui ont été imposés à la sollicitation de haut et puissant Messire Claude de Boiséon, comte dudit lieu, fondateur de ladite paroisse de Garlan, par escuyer Pierre Thépault, sieur de Goasouillat, et demoiselle Françoise de Kret, dame du Bois de la Roche. »

Le 17 juin 1668 eut lieu le baptême d'un enfant né « au moulin à papier de la paroisse de Garlan. » Parrain et marraine furent un ouvrier dudit moulin et une ouvrière du moulin à papier de la Lande en la paroisse de Pleyber-Christ. Il n'existe plus aujourd'hui de papeterie à Garlan, et on n'a su même nous indiquer l'ancienne situation de celle-ci.

Le 29 juin 1682, bénédiction d'une cloche du poids de 487 livres, fondue à Morlaix par Maistre Nicolas Troussel, pour l'église paroissiale. « Parrain fut noble Messire Maurice Thépault, chevalier, seigneur de Trefalegan, Leinquelvez, Kozern, gentilhomme ordinaire de Monseigneur le duc d'Orléans et de Chartres, frère unique du Roy, et marraine dame Renée de Querhoent, compaigne espouze de Messire Rolland Calloët, chevalier seigneur de Lannidy, Lostanvern, le Faouet, Kmorvan, Kaël, Kkaliou, Botsorcher, Kanalec, qui lui ont imposé les noms des Saints Maurice et René. »

Une autre cloche pesant 728 livres, également destinée à l'église, eut pour parrain, le 1^{er} décembre 1686, Missire

(1) Arch. du Finistère, G. 529 bis.

Henry Primaigné, recteur, et pour marraine demoiselle Marie Nigeon, femme de noble homme Yves Le Roux, sieur de Saint-Maur, notaire et procureur au siège de Morlaix, et reçut le nom de *Marie*.

Henry Primaigné mourut le 7 octobre 1691, âgé d'environ 69 ans. Son acte de décès le qualifie d'ancien recteur, et son successeur Hervé de Kerguiziau préside à ses obsèques. Ce dernier était déjà recteur de Garlan depuis plusieurs mois, car il prend déjà ce titre le 21 février 1691, en célébrant, dans la chapelle de Saint Jacques, à Morlaix, le mariage de sa nièce Claude-Barbe de Kersauson avec Messire François le Borgne, chevalier seigneur comte de Lesquiffiou, Trévalot, Keralio, etc (1).

Guillaume Jan, recteur en 1692, est remplacé en 1701, par Hiérosme Gobert, décédé le 4 février 1719, à l'âge de 67 ans. De son temps se fit la bénédiction de deux cloches, l'une pesant environ 52 livres, fondue à Morlaix chez Marie-Mauricette Conan, dame de Launay, et nommée *Marie* par noble homme François Maignon, sieur de Kerescun, et demoiselle Marie-Ursule Guillotou, le 6 septembre 1703 ; l'autre du poids de 700 livres, consacrée sous l'invocation de la Glorieuse Vierge Marie et de Saint Jean-Baptiste, le 5 avril 1717, en présence de M. de Kerprigent Héliès, seigneur fondateur de l'église comme propriétaire du comté de Boiséon.

De 1719 à 1763, François-Etienne Lesné, sieur abbé de Penfantan, fut recteur de la paroisse. Il construisit l'ancien presbytère, situé à 800 mètres à l'Ouest du bourg, au bord d'un vieux chemin menant au manoir de Kervézec. Cette maison, nommée *ar Presbital coz*, offre au-dessus de sa porte un calice sculpté dans la pierre et la date de 1747. M. de Penfantan baptisa aussi deux des cloches, qui décidément avaient souvent besoin d'être refondues. La cérémonie eut lieu le 4 mai 1730 ; l'une d'elles, du poids de 660 livres, reçut les noms de *Mar-*

(1) Registres paroissiaux de Morlaix. Saint-Mathieu.

guerite-Françoise de son parrain Maître François Le Brigant, sieur du Parc, ancien maire et prieur consul de Morlaix, et de sa marraine demoiselle Marguerite Cotonnec, femme de Maître François Baronnet, sieur de Richemont, inspecteur de la Manufacture royale des Tabacs de Morlaix. Le sieur de Lesquern Le Marec, lieutenant de la paroisse de Lanmeur, et demoiselle Marguerite du Plessix de Coatserchou nommèrent la seconde cloche.

La confrérie du Rosaire fut fondée à Garlan par actes pronaux des 21 octobre 1724 et 2 février 1725. Ce dernier acte constate que le R. P. François de Trogoff, professeur en théologie, prieur du couvent des Dominicains de Morlaix, s'étant rendu à l'église et ayant visité « l'autel autrefois dédié à Saint-Yves, destiné présentement pour l'autel du Saint-Rosaire, l'a trouvé bien décoré et fourni d'ornements pour les divins offices et orné d'un tableau de la très Sainte Vierge qui présente le Rosaire à Saint-Dominique et à Sainte-Catherine de Sienne. » Ont signé : de Penfantan Lesné, recteur. — Jan Jégat, prêtre. — G. le Carluier de Keryvon, faisant pour le président de Bédée. — J. du Rumeur de Kermoyan. — La Poujade. — Moricette du Breil de Rays de Kerouzien. — Charles du Plessis (1).

A M. de Penfantan, décédé le 30 mars 1763, à l'âge de 69 ans, succéda M. Jacques Guillou qui bâtit en 1765, au centre du bourg, le presbytère actuel. Vendu comme bien national, le 3 pluviôse an II, pour le prix de 7.350 livres, au citoyen Jean-François Homon fils, négociant à Morlaix, ce presbytère fut racheté vers 1815 par la commune. M. Guillou y mourut, âgé de 66 ans, le 20 septembre 1778. Son successeur, M. Christophe Derrien, était encore recteur de Garlan lorsque survint la Révolution (2).

(1) Archives du presbytère de Garlan.

(2) Un devis estimatif des peintures et dorures à faire en l'église de Garlan, du 29 juillet 1784, signé Maisonneuve Poterel, mentionne des réparations au retable du maître-autel, remplacement de corniches, encadrements etc., estimés 60 livres. La peinture du retable et des statues est estimée 220 livres : celle de la chaire à prêcher 39 livres. (Arch. du Finistère G. 329 bis).

*
* *

Les archives municipales de cette époque ont été malheureusement détruites ou dispersées et nous n'avons pu consulter qu'un lambeau de registre relatant les délibérations du conseil général de septembre 1791 à octobre 1793. Ce document n'est d'ailleurs pas à la mairie ; il se trouve en la possession d'un particulier. Voici ce qu'il nous a appris sur les événements survenus alors à Garlan.

M. Derrien et son vicaire M. François Lazou, refusèrent le serment. Cependant ils ne furent pas remplacés à l'assemblée électorale du district de Morlaix, tenue le 27 mars 1791, et ils restèrent en fonctions sans être inquiétés jusqu'au mois de décembre. Le 2 novembre, M. Rodolphe Tallien, procureur de la commune, se plaint de leur refus formel de chanter un *Te Deum*, le 16 octobre précédent, pour la solennité de l'acceptation de la Constitution.

Le dimanche 11 décembre, M. Rohan, maire, demande au recteur d'annoncer pour le lendemain la fête gardée de Saint-Corentin, décrétée par Expilly dans tout le département du Finistère. Mais M. Derrien déclare publiquement, au prône de la grand'messe, avec « des propos indécents et des insultes à la Constitution », qu'il ne reconnaît point l'autorité de l'évêque intrus et ne la reconnaitra jamais. Le maire doit lui-même, à la sortie de l'église, annoncer la fête, puis il réunit le corps municipal pour délibérer sur les suites que comporte l'incident. On décide l'arrestation du recteur et sa conduite devant le Directoire du district de Morlaix, sous l'escorte de trois officiers municipaux chargés de dénoncer « son incivisme et son refus d'obéir à la loi ». En même temps est mené à Morlaix, « sous bonne et sûre escorte ». Jacques-Louis Le Blonsart du Bois de la Roche, surpris dans l'église au moment où il s'efforçait, armé d'un ciseau et d'un marteau, d'enlever la pierre sacrée de l'autel de la chapelle de Saint-Laurent, « sous prétexte qu'il en étoit le seigneur », et où il

« décrioit par des propos incendiaires, devant un peuple crédule, la Constitution française ».

Le district de Morlaix condamna ce dernier à quelques jours de détention, et à faire amende honorable sous forme de déclaration consignée au registre, par laquelle il exprime son repentir et promet d'agir désormais « avec plus de retenue et de circonspection ». Quant à M. Derrien, jugé de bonne prise, on l'emprisonna au château de Brest, ainsi que son vicaire M. Lazou. Tous deux furent déportés en Espagne. M. Lazou, revenu d'exil, se vit arrêter de nouveau, le 29 messidor an VI, dans une ferme de la commune de Plougasnou.

Les registres de l'état civil sont signés, en janvier 1792, par M. Lhermit, curé de Guimaëc, provisoirement à Garlan, puis par M. Jean-François Pelleter, ex-dominicain de Morlaix, aussi provisoirement à Morlaix, l'un et l'autre insermentés. Le 16 mars 1792, le maire annonçait, en ces termes pompeux, au conseil général de la commune, la prochaine venue à Garlan de M. François-Marie Lavieci, ancien moine récollet du couvent de Cuburien, qu'il avait quitté le 13 mai 1790 pour se retirer chez ses parents, au manoir de Kervanon, en Plouigneau.

« Le ciel, toujours propice à nos vœux, vient de mettre le comble à notre bonheur en aidant à notre recherche d'un prêtre constitutionnel. Il s'est trouvé, ce ministre qui va donner une nouvelle splendeur à notre religion abandonnée dans notre canton par des perfides qui, par une conduite tant impolitique qu'immorale, ont laissé depuis longtemps le plus saint ministère voguer à la merci des opinions diverses qui divisent aujourd'hui les Français. Cette paix que nous avons perdue va sans doute retourner dans nos hameaux avec le ministre désiré, qui obtient d'avance l'unanimité de notre confiance ». Sur sa proposition, le conseil « considérant que l'unique auberge du bourg est tenue par des personnes d'une

opinion bien opposée à celle des vrais amis de la Constitution, que les meubles et effets mobiliers du ci-devant curé de Garlan occupent actuellement les appartements du presbytère, que ce curé est détenu au château de Brest pour cause de trop de franchise dans une façon de penser nuisible à la chose publique », arrête de prier le district de Morlaix de l'autoriser à réunir dans une seule pièce tout le mobilier de M. Derrien, de manière à permettre à M. Lavieci d'occuper le reste du presbytère, dont la salle basse servait déjà, depuis le 15 janvier, de local pour les réunions du conseil, tenues auparavant à l'église.

La paroisse de Garlan, supprimée après l'arrestation du recteur, avait été rattachée, à titre de trêve ou de succursale, à celle de Plouézoc'h, devenue chef-lieu de canton. Dans une lettre adressée au District de Morlaix, le 13 avril 1792, M. Morvan, curé de Plouézoc'h, déclare qu'il a choisi pour son vicaire à Garlan le sieur Lavieci, prêtre assermenté, que ce dernier « y exerce les fonctions de son ministère depuis le 18 mars, au grand applaudissement de la saine partie de la succursale et qu'il désire se fixer parmi ce peuple auquel il est très attaché et dont il a mérité la confiance ».

Trois jours après, le 16 avril, M. Lavieci rétractait par écrit son serment et quittait Garlan. Il fut arrêté à Pontivy, conduit à Morlaix et emprisonné le 12 mai au château de Brest. Il dut être aussi déporté. En l'an VIII (1799) on le retrouve notifiant à l'administration municipale de Plouézoc'h son intention de résider dans cette commune pour y exercer le culte.

Son successeur à Garlan fut le citoyen François Martin, installé le 21 avril selon certificat de M. Morvan, approuvé par la municipalité le 23. Il loua le pourpris du presbytère et acheta une des vaches de M. Derrien, lors de la vente à l'encan qui se fit du mobilier de l'ancien recteur. A sa suggestion, le conseil général prit, le 28 mai, une délibération sollicitant les administrateurs du district de vouloir bien

*plutôt demeuré
malade à l'hô-
pital de Brest.
(voir la liste du
Msc Boustière).*

échanger la vieille croix d'argent, le soleil, le calice et l'ostensoir, tous en mauvais état, contre d'autres plus convenables provenant des églises supprimées. Déjà, le 27 février précédent, le maire s'était rendu à Morlaix, chargé d'un paquet d'ornements d'église hors d'usage, pour demander qu'on les remplaçât. Cette démarche ne semble pas avoir eu de succès, mais c'était, il faut le reconnaître, un ingénieux moyen de renouveler à peu de frais le trésor du « temple constitutionnel ».

Le 20 mai 1792, le maire, escorté des officiers municipaux et des notables, se rend au château du Bois de la Roche « pour désarmer M. du Bois de la Roche » auquel on prend « un fusil à deux coups, un fusil à un coup en fort mauvais état et une vieille épée sans fourreau ».

Le 19 août, M. Martin, nommé curé de Lanhouarneau, est remplacé par le sieur François-Marie Le Réguer, natif de Quimperlé, qui cumule avec ses fonctions vicariales celles d'officier de l'état-civil et de secrétaire de la *Société Républicaine* siégeant au manoir de Kerohant, sous la présidence de l'instituteur, Rodolphe Taillen, ex-procureur de la commune et ex-administrateur (en 1791-92) du département du Finistère.

Le conseil général arrête, le 10 mars 1793, de planter un arbre de la Liberté et d'acheter deux guidons pour la garde nationale. Le 19 juin, il entend donner lecture d'une lettre « écrite en langue bretonne », signée des citoyens Taillen et Réguer, par laquelle la Société Républicaine réclame l'arrestation « du nommé Jacques Blonsart, dit Bois de la Roche », et, le 30 juin, il établit la liste des gens suspects de la commune, mis en surveillance par ordre du District de Morlaix. Ces dangereux aristocrates étaient « Denise Prigent, cy-devant servante de Lazou, prêtre déporté, demeurant section du Rascoet ; Louis Le Hir (sans doute l'aubergiste du bourg) et sa famille en entier ; Marie Cars, servante de M. Derrien, curé déporté ; Joseph Motez, jardinier au ci-

devant château de Kervolongar ; Louise Le Moal, servante chez Philippe Lazou ; Yves-Louis Le Blonsart du Bois de la Roche ; Jacques Le Blonsart et sa mère, idem ».

Le procureur de la commune, Jean-Louis Le Cars, est également dénoncé, ce même jour, par Alain Laour, officier municipal, pour avoir dit, à l'auberge, qu'il ne permettrait jamais à ses enfants d'assister aux offices du prêtre jureur, et qu'il blâmait l'arrestation de Jacques Le Blonsart du Bois de la Roche. A la séance du 28 juillet suivant, on accuse de nouveau Le Cars de mettre des entraves à toutes les affaires municipales, de protéger ouvertement les gens suspects, de ne pas avoir publié la Constitution, parce qu'il la désapprouve, « en un mot, d'être un mauvais citoyen dans toute la force du terme ». Le conseil déclare qu'il ne prétend pas persécuter Le Cars au sujet de ses opinions religieuses, mais qu'après lui avoir accordé sa confiance, il s'estime libre de la lui retirer, et décide de le faire dénoncer au Directoire du district par deux officiers municipaux.

Le 4 août, le citoyen Sylvestre Denis, commissaire du district, arrive à Garlan et fait procéder à un vote des citoyens actifs « pour savoir si le citoyen Le Cars avait perdu leur confiance ». Cent vingt voix contre douze répondent affirmativement. Mais Le Cars ne se tient pas pour battu ; il persiste à conserver sa charge de procureur de la commune et à assister aux séances de la municipalité, en tenant énergiquement tête à ses adversaires, en disant qu'il conserverait toujours « son respect » à la famille Le Blonsart du Bois de la Roche, et en troublant l'ordre au point de rendre toute délibération impossible. Le conseil arrête enfin de porter plainte contre lui au département ou à la Convention ; nous ne connaissons pas les suites de cette démarche.

Le 29 septembre, l'assemblée municipale demande au district de Morlaix « une bonne cloche à la place de la cloche fendue, un ornement complet fond blanc pour les jours de

solennité, un voile pour porter le Saint-Sacrement en procession, quelques aubes, amicts et ceintures, six chandelliers pour le maître-autel, quelques nappes pour couvrir les autels, un ornement propre en noir et un soleil ».

Ici se termine le registre incomplet où nous avons puisé les détails qui précèdent. Nous savons seulement que le citoyen vicaire Le Réguer finit par renoncer au sacerdoce et par déposer ses lettres de prêtrise, le 11 vendémiaire an II, au Directoire du district de Morlaix. L'ex-dominicain Pelleter n'avait pas quitté la commune et s'y était tenu caché pendant toute la Terreur, continuant à exercer le ministère sacré à travers mille périls. Le 14 germinal an IV, il se présente au bureau municipal de Morlaix et y fait la déclaration de résidence exigée par la loi, mais doit bientôt regagner sa retraite, après le décret du 7 vendémiaire suivant.

L'ancien recteur, M. Derrien, revint à Garlan vers l'époque du Concordat, mais il ne reprit pas la direction de la paroisse et la laissa confier à un nouveau pasteur, se contentant lui-même du titre de prêtre habitué. Il passa ses dernières années entouré de la vénération due à ses épreuves et à ses vertus. Un de ces successeurs a laissé également une mémoire respectée. C'est M. Charles-Félix Le Gac de Lansalut, ancien et dernier chanoine de la collégiale du Mur à Morlaix, chanoine de Quimper et de Meaux, recteur de Garlan, décédé à Morlaix le 19 mai 1846, à l'âge de 72 ans.

II

Quittons maintenant le bourg, et commençons notre excursion dans la commune en suivant la route de Morlaix que nous abandonnons bientôt pour descendre vers la rivière du Dourdu par le joli chemin vert de Mezoumanac'h. Au carrefour, nous croisons la voie romaine de Brest à Cherbourg, vieille sente broussailleuse, rétrécie et creusée, qui fut jadis la grande artère du pèlerinage national des Sept-Saints de Bretagne, le *Tro-Breiz*. A cinq cent mètres à l'Est, elle borde

encore une motte d'environ cinq mètres de hauteur, dite *Tossen ar C'han* (la butte du combat ?) qui, d'après la tradition locale, fut élevée lors du déluge et surmontée d'une haute tour où se réfugièrent vainement un puissant chef du pays et sa famille, puis elle va franchir le Dourdu au vieux moulin gothique de Kerohant, et côtoie le cours d'eau jusqu'au hameau de Kermouster, groupé autour des ruines de la chapelle de Saint-Mélar, où elle aborde les pentes montueuses et dénudées du plateau de Lanmeur.

Mezoumanac'h (*Meas en Manach*, dans les réformations de 1427 et de 1481) était une métairie noble appartenant aux seigneurs de Boiséon. En 1481, elle était tenue par Allain Le Jeune, partable, qui payait 14 *paresarts* (1) froment de rente annuelle, et manœuvrait 13 arpents de terre. Le compte du domaine de Boiséon que nous avons déjà cité, contient cet article pour l'année 1599 : « Suplye ledit comptable avoir allocation et descharge de la somme de neuff livres tournoys par il froyé en ladite année 1599 par les mains de Tugdual Pappé, tant aux repparations des couvertures, portes et fenestres en la mestairye de Mesoumanach, en laquelle Pappé demeure, que pour avoir fait esmonder, mettre en fagotz et mulons les esmondes de la rabine de ladite mestairye, pour faire rendre au chasteau de Morlaix, Messieurs les enffentz y estant lors. »

Nous traversons le Dourdu sur un pont rustique formé de quatre grosses pierres, près du moulin du Bois de la Roche, en un site charmant. Le vieux moulin seigneurial reflète ses pignons tapissés de lierre dans un calme petit étang encadré d'humides prairies et dominé par une sorte de falaise rocheuse, taillée presque à pic, que couronnent les murailles grisâtres et les grands toits moussus du château. Le Bois de la Roche est un long édifice du dix-septième siècle, sans caractère architectural, converti depuis longtemps en ferme. Au devant

(1) Ou *quartiers*, mesure qui équivaut à présent à l'hectolitre. On prononce en breton : *palevartz*.

règne une cour immense, bordée à gauche par une esplanade qui a perdu ses ombrages, mais a conservé son nom de *l'Allée de Madame*. A l'angle du jardin existe la chapelle, modeste oratoire abritant une seule statue, une belle Vierge-Mère du temps de Louis XIV. Le colombier se dresse encore, malgré ses brèches et ses lézardes, dans un champ au Sud de l'habitation. Le versant Nord de la colline est couvert d'un bois touffu de sapins, qui descend jusqu'à la chapelle croulante de Saint-Hubert, en bordure de l'ancienne route de Morlaix à Lanmeur.

La réformation de 1427 attribue le Bois de la Roche au seigneur de Lescoulouarn, Eon Foucault, capitaine de Concarneau en 1413, chevalier en 1420 dans l'armée levée contre les Penthivère. En 1481, ce lieu appartenait à Jeanne Foucault, dame de Lescoulouarn, l'Armorique, le Bois de la Roche, veuve en premières noces de Jean de Langueouez, seigneur dudit lieu, et remariée à Guillaume de Penhoët, seigneur de la Marche. Il passa ensuite, par alliance, aux Talhouët, et fut vendu, vers 1544, par Jacques de Guengat et Marie-Jeanne de Talhouët, sa femme, seigneur et dame de Langueouez, à un marchand morlaisien nommé François Le Blonsart.

La famille Le Blonsart se prétendait de vieille noblesse, et citait, comme preuve, un vitrail de 1503 dans l'église de Saint-Melaine de Morlaix, où se voyait la représentation de Yvon Le Blonsart « armé, botté, espronné, avecq sa cotte d'armes portant son escu qui est *d'argent à une face échiquetée de sable avecq un besan en juveigneurie* escartelé avecq les alliances de sa mère (Gilette de Coëtquis) et de sa femme (Tiphaine Le Borgne)... et ledit Yvon ne pouvoit passer pour un roturier, encor moins pour un marchand, puisqu'on le peint avecq une cotte d'armes, son espée au costé, qui n'est point l'habit d'un marchand ny d'un païsan, mais d'un gentilhomme et d'un escuier » (1). Cet argument manque

(1) Factum de 1640. (Arch. de la famille Le Blonsart du Bois de la Roche.)

quelque peu de solidité, car le donateur d'une autre verrière qui orne encore l'une des fenêtres de l'ancienne église des Récollets de Cuburien, près Morlaix, était un certain Jean Le Barbu, sieur de Bigodou, riche négociant du seizième siècle, que des comptes de l'époque nous montrent exportant des toiles en Espagne et ouvrant lui-même boutique à Séville ; et pourtant il apparaît, agenouillé au bas du vitrail, avec un harnais complet de combat et armé de pied en cap, casque à plumet rouge, brassards, cuissards et corselet d'acier blasonné de ses armoiries. Du reste, Jean Le Barbu avait le droit de se faire peindre en ce belliqueux appareil, et l'antique lignée à laquelle il se rattachait comptait parmi ses illustrations, en même temps que des chanceliers de Bretagne et des évêques de Nantes, de Vannes, de Léon, maints preux écuyers et chevaliers. Son cas était celui d'Yvon Le Blonsart et d'une foule d'autres cadets de famille, qui, attirés par l'appât d'un gain facile et la perspective d'une fortune promptement édifiée, laissaient « leur noblesse dormir » et accouraient à Morlaix se livrer au négoce, surtout à ce commerce de toiles avec l'Espagne, qui donnait lieu à des transactions si importantes qu'on a pu en évaluer le montant annuel à une trentaine de millions pour la période antérieure à la Ligue. Les plus chanceux entassaient rapidement dans leurs coffres ducats d'or, écus soleil, écus couronnés, grands portugalois ; puis, lorsqu'ils jugeaient leur richesse suffisante, ils faisaient au greffe royal une déclaration de vouloir désormais « vivre noblement », et s'en allaient mener dans quelque manoir rural acquis à beaux deniers comptants, une existence heureuse et tranquille de gentilshommes aisés.

* *

Les titres de la famille Le Blonsart désignent Olivier Le Blonsart, époux en 1459 de Gilette de Coatquis, comme le premier auteur connu de cette maison. Son fils aîné Olivier Le Blonsart, sieur des Isles en Guimaëc et de Kersabiec en

Plounévez-Lochrist, épousa Anne Doudron, et fut père de Jean, archer en brigandine aux montres de 1479-1503 en l'évêché de Léon, marié à Marguerite Keraudy, desquels issu François Le Blonsart, sieur des Isles et de Kersabiec, allié à Fiacre de Kergus. Leur fils Jean, époux en 1530 de Marguerite de Kerzéan, ne laissa que deux filles dont l'aînée, Plézou Le Blonsart, dame de Kersabiec, se maria dans la famille de Kerouzéré.

Yvon Le Blonsart, second fils d'Olivier et de Gilette de Coatquis, épousa Tiphaine Le Borgne. En 1501, son neveu Jean Le Blonsart, sieur de Kersabiec, lui céda le droit qu'il avait en la chapelle de Saint-Isidore, qu'on bâtissait dans l'église de Saint-Melaine de Morlaix, alors en construction, et Yvon Le Blonsart la décora d'une verrière coloriée où il fit placer son effigie, celle de sa femme et de ses enfants. L'aîné de ceux-ci, Jean Le Blonsart, eut de sa première femme Marie Morice Yvon Le Blonsart, sieur de Coatsech et de Kerilly, marié à Adeline de la Rive, et père de Marie Le Blonsart, qui épousa Jean de Trogoff, sieur de Coëtmenguy en Ploujean. Le cadet, Nicolas Le Blonsart, vivant en 1513, époux de Françoise Le Noblet, laissa deux fils, François, auteur de la branche du Bois de la Roche et Jean, auteur de la branche de Kertanguy.

François Le Blonsart amassa en commerçant une assez grosse fortune, qui lui permit d'acquérir le manoir du Bois de la Roche des seigneur et dame de Langueouez (acte d'approvisionnement du 14 janvier 1546 dans sept conventions dudit lieu). Il « quitta le trafic » en 1554 et se retira dans ses terres avec sa femme Sylvaine Lhonoré, dame de Kerlaouénan, qu'il avait épousée par contrat du 12 décembre 1545. Son fils aîné François, auquel il fit suivre la carrière des armes, fut tué sous Henri III au siège d'une place forte, n'ayant eu de son mariage avec Jeanne Le Bihan, qu'un fils et une fille morts tous deux sans alliance avant 1586. Son second fils Yves, seigneur du

Bois de la Roche et de Kerlaouénan, continua la filiation et épousa Péline Bidégan, dont neuf enfants baptisés à Garlan et à Saint-Mathieu de Morlaix de 1588 à 1610.

A l'époque de la Ligue, Yves Le Blonsart était lieutenant de la paroisse de Garlan. Il vécut jusqu'en 1632, et succomba à une terrible épidémie de peste qui anéantit sa famille presque toute entière. Cette lugubre série de décès débuta par la mort de cinq de ses enfants ; Suzanne Le Blonsart, dame de Poulrant décédée le 26 octobre 1631 ; Marguerite, dame de Tierglas, le 19 novembre ; Gilles, sieur de Pratmeur, le 5 décembre ; Yves, sieur de Penanguern, le 6 janvier 1632 ; Denise, dame de Mesdon, enterrée le 14 janvier dans la chapelle de Saint-Hubert. Quatre jours après, le père et la mère, Yves Le Blonsart, et Péline Bidégan, seigneur et dame du Bois de la Roche, étaient emportés ensemble, le 18 janvier, et le fléau qui s'acharnait à dépeupler leur manoir fit encore une dernière victime en la personne de Guillaume Le Blonsart, sieur du Prajou, mort le 23 janvier. Deux des enfants, François et Péline, échappèrent seuls à la contagion.

François Le Blonsart, seigneur du Bois de la Roche, Kervennou, Kerphélippe, etc., épousa : 1^o en 1632 Françoise du Largez, fille de Vincent du Largez, seigneur de Keranrec'h, Kerdelahaye, et de Marie de la Boissière ; 2^o en 1662 Françoise de Kerret, dame de Kerdeniou. En 1640, il eut à soutenir, de concert avec son cousin François Le Blonsart de Kertanguy, un curieux procès contre François de Kermabon, seigneur de Kerprigent, qui revendiquait, comme représentant la branche aînée des Le Blonsart, sa part des prééminences de la chapelle de Saint-Isidore, en l'église de Saint-Melaine, et le droit d'apposer son écusson au plus haut soufflet de la vitre. En 1666, François Le Blonsart fournit un cavalier à la 8^{me} compagnie de l'arrière-ban de l'évêché de Tréguier, chargée d'occuper le poste de la pointe de Locquirec (1), et fut main-

(1) Archives des Côtes-du-Nord. C. 7.

tenu, ainsi que son fils aîné Gabriel-René, issu du premier lit, en qualité d'écuyers d'extraction, par arrêt de la Chambre de la Réformation, rendu le 22 juillet 1670. Son acte de décès, en date du 20 décembre 1672, le qualifie de « capitaine de l'infanterie de la paroisse de Garlan. »

De son premier mariage issu Yves Le Blonsart, seigneur du Bois de la Roche, le Plessis, Kerphélippe, Goashalec, marié en 1637 à Jeanne-Louise de Lestel, fille de feu Jacques de Lestel et de Marie Cocenneuc, seigneur et dame de la Boule, Kerlevenez. Il mourut en 1681, laissant un seul fils, Gabriel-René Le Blonsart, seigneur du Bois de la Roche, qui avait épousé en 1675 Constance-Françoise du Drézit, fille de Claude du Drézit, seigneur de Ponthuet, cornette de la cavalerie de l'arrière-ban de l'évêché de Tréguier dans le quartier de Lannion et de feu dame Françoise Gargian, dame de la Villeneuve, Kerguiniou. Il est ainsi mentionné dans le rôle de la capitation de 1703 (1) pour la paroisse de *Guarlan*.

« Le sieur du Bois de la Roche Blonssart, quarante livres.

Un vallet et une servante trois livres.

Nota qu'il déclare un domestique de moins. »

Gabriel-Rene Le Blonsart décéda en 1720. Son fils aîné, Messire Yves Le Blonsart, seigneur du Bois de la Roche, né en 1692, fut marié : 1^o en 1721, à Louise-Lucrèce de l'Estang, fille d'écuyer Yves de l'Estang, seigneur de Kerogon et de Guyonne-Perrine Morice ; 2^o en 1734, à Françoise-Arthure de Kerémar, fille d'écuyer Mathurin-François de Kerémar et de Marie Landois. Sa première femme lui donna plusieurs enfants, entre autres Messire Yves-Louis Le Blonsart, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur du Bois de la Roche, époux en 1758 de Marthe-Julie Le Naigre de la Pancherie, et François-Marie Le Blonsart, chevalier du Bois de la Roche, allié à Marie-Jeanne-Hyacinthe du Parc de Kerret.

Ce dernier, emprisonné à Morlaix pendant la Terreur,

(1) Arch. de M. de Bergevin.

mourut à l'hôpital le 25 ventôse an II, à l'âge de 67 ans, il n'avait qu'une fille, Jeanne-Louise Le Blonsart, mariée en 1793 à son cousin-germain Hubert-Jean Le Blonsart du Bois de la Roche, sous-lieutenant au régiment de Penthievre en 1784, second fils de Yves-Louis et de Marthe-Julie Le Naigre. La famille Le Blonsart semble n'avoir pas émigré lors de la Révolution, mais elle fut plus d'une fois inquiétée et molestée par les autorités de Garlan, qui en voulaient surtout au fils aîné Jacques-Louis, jeune homme hardi et vif, quelque peu cerveau brûlé, chasseur et buveur intrépide, grand coureur de pardons, de luttes, d'aires neuves, fort populaire d'ailleurs dans le pays. Le conseil général essaya de se débarrasser de lui en l'enrôlant d'office, le 19 août 1792, parmi le contingent de 478 hommes dont le département avait ordonné la levée dans le district de Morlaix, et en lui adjoignant cinq autres pauvres diables, tous suspects de tiédeur envers la Constitution. Jacques Le Blonsart ne se souciait point d'aller aux frontières combattre pour un régime qui n'avait pas ses sympathies ; aussi refusa-t-il de marcher et continua-t-il de faire le désespoir de la municipalité, qui se décida enfin, le 19 juin 1793, à le mettre en état d'arrestation et à l'envoyer en prison à Morlaix ; le 30 suivant, sa famille était mise en surveillance. Nous ignorons ce qu'il advint de lui.

En 1806, les Le Blonsart résidaient encore à leur château du Bois de la Roche, qu'ils paraissent avoir aliéné peu de temps après, car M^{me} Le Blonsart, née Le Naigre, mourut en 1810 à la maison de Mezoumanac'h, en Garlan, où elle habitait. Acquisée par les de Cillart, la propriété du Bois de la Roche a depuis été vendue aux de Forsanz. La famille Le Blonsart du Bois de la Roche est aujourd'hui très honorablement représentée par les descendants de Jean-Marie Le Blonsart, fils d'Hubert-Jean et de Jeanne-Louise Le Blonsart, et de sa femme Françoise-Emilie Le Jeune.

* *

En gagnant la vieille grande route de Morlaix à Lannion,

on rencontre près de la rivière du Dourdu, sur la lisière du bois, les ruines de la chapelle de Saint-Hubert, amas de décombres couverts de lierre et de ronces, d'où émergent quelques pans de murailles voués à une chute prochaine. Cette chapelle, construite au XV^e siècle, avait la forme d'une croix grecque, avec un chœur flanqué de deux chapelles latérales ; à gauche du maître-autel, dont la table de pierre git à demi enfouie sous les débris du chevet, une console figure un personnage grotesque dépliant une banderolle qui offre l'inscription suivante en caractères gothiques :

LAN: MILCCCCLXXV (1475): COMANCEE: CETTE: CHAP:

Au bord du chemin se dresse une haute croix de granit, au dé chargé d'une autre inscription gothique à peu près indéchiffrable qui commence ainsi : *ceste* : † : *fut* : *faicte*... Le pardon de Saint-Hubert est tombé en désuétude ; cependant, on fait encore volontiers des offrandes au saint, qui a sa statue moderne dans l'église paroissiale, et l'on vient de loin puiser de l'eau à la fontaine consacrée, située à l'Ouest de la chapelle, de l'autre côté du pont. Cette eau a, paraît-il, des propriétés curatives pour les maladies de la gent porcine.

Les seigneurs du Bois de la Roche étaient fondateurs de la chapelle de Saint-Hubert où fut célébré, en 1654, le mariage d'écuyer Pierre Loz, seigneur de Coëtgourhant, de la paroisse de Louannec, et de demoiselle François Le Blonsart, fille d'écuyer François Le Blonsart et de François du Largez, seigneur et dame du Bois de la Roche. Le 20 octobre 1783, le recteur de Garlan y bénit aussi l'union de Messire Ambroise-Marie de May de Kerjenetal, chef de nom et d'armes, seigneur de la Villeneuve, Penanalé, Coscastel, capitaine de la compagnie des canonnières de Plouénan, et de demoiselle Nicole-Renée Le Blonsart. Quelques unes des statues sont conservées au château.

*
*
*

Le vallon de Saint-Hubert avait jadis une fâcheuse répu-

tation. Le bois et les taillis qui entourent ce lieu désert servaient de retraite à des voleurs, et les passants attardés, les marchands revenant des foires à la brune de nuit, couraient le risque d'être détournés et roués de coups. C'était l'un de ces *Toul-ar-Bac'hadou* (trou des bastonnades), de ces coupe-gorges hantés de souvenirs sinistres qu'on rencontre fréquemment sur les anciennes routes de Basse-Bretagne. Le fameux brigand trégorrois Yan Marec guetta plus d'une fois la diligence de Lannion, au passage du pont de Saint-Hubert, l'un des cinq endroits dangereux du chemin entre Plestin et Morlaix. Aujourd'hui la sécurité y est complète, à minuit comme à midi, et nous pouvons, sans craindre aucune mauvaise rencontre, gravir le raidillon qui mène au populeux hameau du Bois de la Roche, auquel le manoir voisin a donné son nom.

La réformation de 1481 mentionne, au village de *Coëtan-roch*, quatre maisons et métairies franches. Prigent an Aour tenait neuf arpents de terre à convenant de la dame de Les-coulouarn, moyennant une rente de seize *paresarts* froment. Jehan Berthou manœuvrait douze arpents de terre appartenant à Chrétien Le Garrec, pour vingt *paresarts* froment de rente « lequel lieu fut autrefois à Jehan Petit, lequel le transporta à Maître Guille Berthou, chanoine de Notre-Dame de Nantes, et par premesse le restreint ledit Xpien Le Garrec. » Ollivier Toupin possédait au Bois de la Roche une maison affranchie par lettres du duc, données le 13 mars 1436 (v.s.), en faveur de Jehan Coëtsaoff, avec rabat d'un demi-feu à la paroisse. Cette maison lui venait de sa mère, fille dudit Jehan, mariée à Guyon Toupin, et il la louait à Guyon Guyomarch moyennant une rente de treize *paresarts* froment. Enfin, la maison de Jehan Quelen, anoblée par lettres du duc datées du 13 juin 1442, avec rabat d'un demi-feu, en faveur d'Ollivier Guyomarch, était d'un revenu de dix *paresarts* froment.

Plus tard, on trouve noble homme Paul Jaffrez (ou Geffroy), sieur du Bois de la Roche, marié à Saint-Melaine de Morlaix, le 17 juin 1608, à demoiselle Marguerite Kermerchou. Il eut plusieurs enfants baptisés de 1609 à 1620, était en 1629 enseigne au château du Taureau, et mourut en Saint-Melaine, le 21 juin 1631 ; sa femme lui survécut jusqu'en 1648 (1). Honorable homme François Héliès, de Morlaix, rend aveu le 10 août 1673 à la seigneurie de Boiséon pour une maison au Bois de la Roche, par lui acquise d'écuyer Pierre de Kersaintgilly, sieur de la Villejégu, lieutenant au siège royal de Lanmeur (2). Honorable marchand Ollivier Collec et sa femme Jeanne Le Brigant, se qualifient vers la même époque de sieur et dame du Bois de la Roche dans l'acte du baptême de leur fille Marie Collec, administré à Saint-Martin, de Morlaix, le 13 juin 1654 (3). Cette Marie Collec épousa écuyer Maurice Guillouzou, seigneur de Keredern, maire de Morlaix en 1678, mort en 1706 capitaine de la paroisse de Plestin, à son manoir de Portzpozen, laissant quatre filles dont une seule mariée, Olive-Agnès Guillouzou, dame de Keredern, Portzpozen, le Bois de la Roche, qui épousa ce François Le Brigant, sieur du Parc, négociant à Morlaix, qu'on a vu figurer comme parrain, le 14 mai 1730, à la bénédiction de la grande cloche de Garlan.

Le 28 vendémiaire, an VII (17 octobre 1798), l'agent national de Garlan dénonce à l'administration du canton de Plouézoc'h « une rixe considérable », qui venait d'avoir lieu près de l'auberge du Bois de la Roche, entre des soldats et des paysans. Neuf de ces derniers furent blessés par leurs adversaires, dont on ne put maîtriser la fureur qu'en sonnant le tocsin à l'église paroissiale pour appeler du secours (4).

(1) Reg. par. de Saint-Melaine.

(2) Arch. de M. de Bergevin.

(3) Reg. par. de Saint-Martin.

(4) Arch. communales de Plouézoc'h.

Au Sud du village existe la ferme de Kerouallan, qui a remplacé un manoir possédé en 1427 par Jehan Provost ; sa fille, Constance Provost, épousa Guyon Toupin, cité dans la réformation de 1481, comme possesseur de « Kergoalen », et qui parut parmi les nobles de Garlan, en archer en brigandine, aux montres tenues à Lannion la même année. En 1535, Kerouallan était à François Toupin, seigneur de Kervenniou, en Plouigneau, et il passa ensuite aux Calloët de Lanidy. En 1666, les sieurs du Favet Calloët et de Trohom Calloët fournissent un cavalier à l'arrière-ban du Tréguier (5), à cause de leur terre de Kerouallan. De ce manoir dépendait une arcade et enfeu dans l'église de Garlan.

En continuant à suivre le vieux chemin qui s'élève sur les pentes Ouest du plateau de Lanmeur, on rencontre à gauche les trois hameaux tout voisins de la Boissière, *ar Veuzit*, de Porsmoguer et de Rozarbeuz. Ce groupement de noms significatifs doit déceler l'existence de ruines anciennes, des débris de quelque villa gallo-romaine. Pourtant, les paysans nous ont dit n'avoir jamais trouvé, en travaillant leurs terres, de fragments de briques ou de tuiles, et n'ont pu nous indiquer que des vestiges de murailles bordant le courtil de Porsmoguer, murailles dont la maçonnerie informe n'a aucun caractère et ne semble pas remonter à une date bien reculée.

La réformation de 1481 mentionne, au village de *en Beussit*, « la maison de Richart Quintin, en laquelle demeure Guillaume Guyomarch, partable, et est lieu exempt pour avoir baillé descharge à ladite paroisse (de Garlan) de tiers de feu ». Yvon Quintin, père de Richard, avait obtenu du duc Jean V des lettres d'affranchissement perpétuel en date du 11 juillet 1442 pour sa maison de la Boissière, mais à la vérification, il fut dit que ces lettres n'auraient d'effet que durant le bon plaisir du duc. Richard Quintin, sieur de Coatamour (en Ploujean) et de la Boissière, fut anobli en

(5) Arch. des Côtes-du-Nord, C. 7.

1491 par la duchesse Anne, ainsi que son fils François, père de Philippe Quintin, sieur de Coatanfrotter (en Lanmeur), cité dans la réformation de 1535 comme possesseur du *Beuzit*. Au dix-septième siècle cette terre passa à la famille Lollivier par le mariage de Marie Quintin, fille et héritière d'écuyer Antoine Quintin, sieur de Coatamour, la Boissière, le Rascoët, sénéchal de Morlaix en 1608, et de Marie Le Gualès, avec écuyer Yves Lollivier, sieur de Lochrist et de Saint-Maur. Elle a depuis appartenu aux de Kerprigent. La maison principale a été refaite, mais ses dépendances ont gardé quelques portes moulurées et fenêtres ornées d'accolades.

Les fermes de Kermoisan et de Kergadiou, situées dans les mêmes parages, sont aussi d'anciens lieux nobles. En 1427, Marguerite Kerlan avait un métayer exempt à sa terre de Kermoisan, possédée en 1481 par sa petite-fille Constance Provost, femme de Guyon Toupin. En 1535, Kermoisan et Kergadiou étaient à François Toupin, seigneur de Kervenniou, en Plouigneau.

Au-dessus de la Boissière, à la côte 106 d'altitude, on découvre, en un point déjà remarqué par Cambry (1), un paysage d'une ampleur considérable. Presque tout le bassin du Dourdu s'étale sous nos yeux, avec ses mille vallonnets rafraîchis par autant de ruisseaux, ses hameaux éparpillés sur les versants, à demi cachés derrière un bouquet de vieux frênes ou une haie d'aubépines fleuries, ses futaies de manoirs, ses croupes arrondies sur lesquelles des talus verdoyants hérissés de chênes écotés, se croisent et s'entremêlent en un lacin inextricable. Ça et là, des clochers s'élancent, signalant Garlan, Ploujean, Plouigneau, Plouézoc'h, et d'autres bourgs plus lointains. A l'Ouest, entre deux collines, un triangle d'eau bleue brille au fond de la rade de Morlaix, et les crêtes tour à tour dentelées et onduleuses des montagnes d'Arrée s'estompent à l'extrême horizon dans une brume naçrée.

(1) Voyage dans le Finistère en 1794, t. I, pages 2 et 162.

III

Revenons à présent sur nos pas, dans la direction de Morlaix. Après avoir franchi de nouveau le Dourdu et atteint le carrefour des routes de Lanmeur et de Garlan, nous voyons à gauche émerger d'un bouquet de feuillage tout un ensemble de toitures aiguës, de sveltes poivrières, de girouettes élancées. C'est la vieille maison forte de Kervézec, qui nous montre bientôt, à l'extrémité d'une courte avenue, son portail garni d'une martiale rangée de mâchicoulis, et qui offre encore, malgré certains remaniements, l'aspect sous lequel l'a décrit M. Pol de Courcy, celui d'une de ces gentilhommières du seizième siècle dont parle Noël du Fail, « basties de moyenne force pour faire teste aux voleurs et coureurs ».

Le manoir de Kervézec porte la date de 1568, mais jusqu'ici il nous a été impossible de découvrir, malgré nos recherches, à quelle famille il faut attribuer sa construction. L'aspect de ses bâtiments, d'un genre plus soigné et plus monumental que celui des simples « maisons nobles », le souci de mettre le logis à l'abri d'un coup de main, révélé par les défenses du portail et les nombreuses meurtrières pratiquées çà et là, tout indique que Kervézec a été édifié et habité par une lignée seigneuriale de quelque importance. Un écusson existe bien, encastré dans l'arrière façade, mais les révolutionnaires l'ont martelé, nous privant ainsi d'une indication décisive. Kervézec n'est pas cité comme terre noble aux réformations de 1481 et de 1535. Les registres paroissiaux de Garlan, existant depuis 1579, ne contiennent, pendant près d'un siècle, aucune mention se rapportant aux seigneurs de Kervézec, et il faut descendre jusqu'en plein règne de Louis XIV pour trouver cet élégant manoir devenu la propriété d'un roturier, d'un marchand de Morlaix, qui ne le détenait sans doute que par voie d'acquêt. Il y a, dans ces origines obscures, un petit problème assez curieux dont la solution jusqu'ici nous échappe. Si quelque chose devait nous

consoler de ne savoir le résoudre, c'est la pensée que M. de Courcy, l'éminent généalogiste, héraldiste et archéologue breton, propriétaire en son vivant de Kervézec, mieux placé par conséquent que quiconque pour connaître le passé de son manoir, partageait notre ignorance, et que la sienne était même plus complète encore, puisque dans une lettre adressée en 1874 à M. Guillotou de Kerever, il n'avoue n'avoir sur Kervézec aucun document antérieur au partage fait à Morlaix le 27 février 1731 entre Antoine Guillotou, sieur de Kerdu et son frère puîné Prigent Guillotou, sieur de Launay. Grâce aux registres de Garlan et à ceux de Saint-Martin de Morlaix, nous avons pu remonter à une période antérieure de cinquante ans. Nobles gens Guy Balavenne et Catherine Le Voyer, sieur et dame de Kervézec, ont des enfants baptisés à Lanmeur en 1618 et 1619. S'agit-il du Kervézec de Garlan ? C'est possible, mais rien ne le prouve, ce nom de lieu étant très répandu dans la région de Morlaix.

Le premier acte des registres de Garlan où il est question de Kervézec est celui qui relate la bénédiction de la cloche de la chapelle domestique, en 1663 :

« Ce jour feste de l'Ascension de Nostre Seigneur Jésus-Christ quatorziesme du mois de may mil six centz soixante cinq, nous recteur et prestres de la paroisse de Garlan, avons vacqué à la bénédiction solennelle d'une cloche pesante cinquante livres pour servir à la chapelle de Nostre Dame de Laurette au manoir de Kvezec, à laquelle escuyer François Le Blonsart, sieur du Bois de la Roche, et demoiselle Françoise Barazer, fille de Monsieur Lannurien de Morlaix, ont imposé le nom et requis la bénédiction à la plus grande gloire de Dieu et sous l'invocation de Saint François.

(Signé) H. Primaigné, recteur — F. Le Brizec, pbre —
Y. Guéguen, pbre. »

Cet acte ne spécifie point le possesseur du manoir de Kervézec. Ce ne peut être François Le Blonsart du Bois de

Roche, car on ne le rencontre jamais qualifié de seigneur de Kervézec dans les nombreux extraits d'état-civil que nous avons le concernant. Peut-être est-ce « Monsieur Lannurien » c'est-à-dire noble homme Hervé Barazer, sieur de Lannurien, bourgeois et négociant du faubourg Saint-Martin de Morlaix, époux de Jeanne Mordellet et père de Françoise Barazer, marraine de la cloche ? Quoi qu'il en soit, c'est seulement la note suivante, datée de 1667, qui désigne expressément les propriétaires du lieu :

« Benediction de la croix de Kvezec au grand chemin de Morlaix en Lanmeur.

« Le dix neuffiesme jour du mois de may mil six centz soixante sept, nous, recteur de la paroisse de Garlan, assisté de notre clergé et de la pluspart des habitants, au retour de la procession qui se faict annuellement au jour de la susdite feste en la chapelle de Nostre Dame de Laurette au manoir de Kvezec, avons vacqué à la bénédiction et adoration d'une croix de pierre de grain nommée vulgairement la croix de Kvezec, construite nouvellement par les soins et piété de n. h. François Rolland et de Jeanne Sancquer, seigneurs dudit lieu de Kvezec, demeurant en la ville de Morlaix paroisse de Saint-Martin ».

François Rolland, sieur de Kergré, ou Kergrech, riche marchand de la rue de Bourret à Morlaix, n'appartenait, croyons-nous, à aucune des familles Rolland mentionnées dans le *Nobiliaire* de M. de Courcy. Il était frère de Maurice Rolland, recteur de Plufur, inhumé dans l'église de Saint-Martin le 16 septembre 1659, et qui fut en 1631 parrain du fils aîné de François Rolland et de Jeanne Sancquer. Ces derniers eurent, de 1631 à 1662, huit enfants baptisés à Saint-Martin, parmi lesquels Jean-Joseph Rolland, sieur de Kervézec, mort sans alliance le 9 juillet 1682, à l'âge de 29 ans, et enterré à Saint-Martin, et Catherine-Angèle Rolland, mariée à Saint-Martin, le 25 mai 1681, à noble homme Fran-

gois Conan, sieur de Kernocher. Leurs enfants héritèrent du manoir de Kervézec, mais ne laissèrent pas de descendance, et leurs biens passèrent par voie de succession collatérale à la famille Guillotou, en raison du mariage de noble homme Prigent Guillotou, sieur de Launay, fils cadet de Gilles Guillotou, sieur de Kerever, marchand drapier à Morlaix en 1650, et d'Anne Prigent, avec Marie-Moricette Conan, fille d'Antoine Conan et de Blaise Le Gall, sieur et dame de la Roche, et sœur de François Conan, sieur de Kernocher, cité plus haut, mariage célébré à Saint-Martin le 22 janvier 1680. (1)

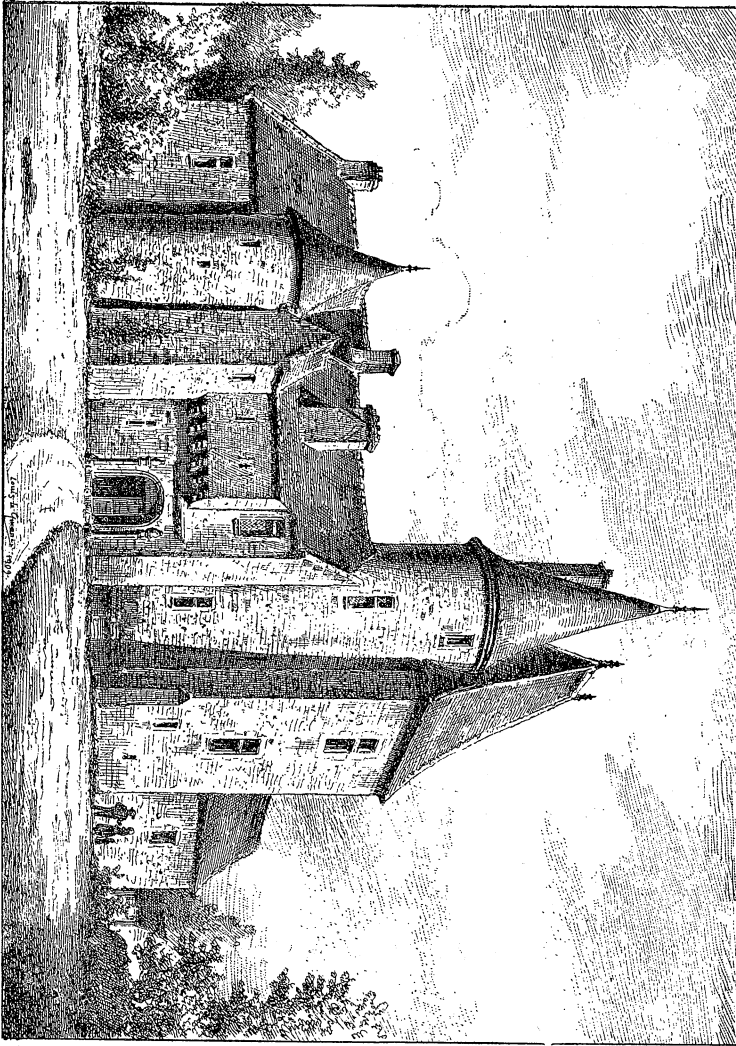
*
* *

Antoine Guillotou, sieur de Kerdu, fils aîné des précédents, né à Saint-Melaine en 1682, major de la milice en 1729 et procureur du Roi de police en 1730, député de Morlaix aux Etats de 1717, épousa Marie-Joseph Thomas de Kerjézéquel, et partagea en 1731 son frère puîné Prigent Guillotou, sieur de Kervézec, puis de Launay, marié à Marie-Charlotte Marion. La terre de Kervézec échut à Antoine Guillotou, qui la transmit à son fils Christophe-Marie Guillotou, sieur de Kerdu, né à Saint-Melaine en 1707, avocat en Parlement et sénéchal de Bodister en 1740, major de la milice morlaisienne après son père, puis subdélégué de l'intendance et procureur du Roi de police à Morlaix en 1762, conseiller du Roi et son lieutenant particulier de l'Amirauté de Morlaix en 1770, époux en 1735 de Marguerite Edern.

De ce mariage issurent neuf enfants, baptisés à Saint-Melaine de 1736 à 1748. La plupart moururent en bas-âge ; l'une des filles, Marie-Jeanne Guillotou de Kerdu, héritière de Kervézec, née en 1744, fut mariée le 8 mars 1762, dans la chapelle de Saint-Jean au manoir de Portzpozen en Plestin, à Messire Alain-Louis Le Gualès, seigneur de Lanzéon, fils de Messire Jacques-Louis Le Gualès et de feu Marie-Jeanne

(1) Reg. par. de Saint-Martin de Morlaix.

Manoir de Kervézec, en Gargan (ancien état).



Huon de Keramedan (1). Alain-Louis Le Gualès s'était distingué au combat de Saint-Cast, en 1738, comme capitaine des canonniers garde-côtes de la compagnie de Lanmeur. Il résidait vers 1770 au manoir de Kervézec avec sa femme, qui lui donna dix-neuf enfants. Quatre de ses fils, émigrés sous la Révolution, versèrent leur sang pour la cause royale. Ce sont : 1° Charles-Marie Le Gualès de Lanzéon, enseigne de vaisseau en 1781, capitaine dans la légion britannique, mort à Saint-Domingue le 13 août 1794 des suites d'une blessure reçue à l'affaire de Port-au-Prince ; 2° Charles-Marie-Hercule, sous-lieutenant au régiment de Forez-Infanterie en 1788, mort en Suisse d'une blessure reçue à l'armée de Condé, le 7 octobre 1797 ; 3° François Charles-Louis, sous-lieutenant au régiment d'Austrasie en 1788, puis sous-lieutenant au régiment du Dresnay, blessé à la descente de Quiberon, le 16 juillet 1795, fusillé le 30 juillet suivant, sans postérité de sa femme Céleste-Hyacinthe Le Gentil de Rosmorduc ; 4° Joachim-Marie des Anges, sous-lieutenant au régiment du Forez, en 1788, décédé à l'armée de Condé à la suite d'une affaire sur la Meuse.

Cependant, la famille Le Gualès n'émigra pas toute entière, car on voit, le 16 nivôse an VII (6 janvier 1798), les « citoyennes Marie-Zozime, Marie-Félicité et Victurienne-Marie-Eléonore Goalès, filles du citoyen Alain-Louis Goalès et de la citoyenne Marie-Jeanne Guillotou » obtenir de l'administration cantonale de Plouézoc'h des certificats d'existence constatant qu'elles ont résidé en France sans interruption et qu'elles habitent « le ci-devant manoir de Kervézec en Garlan. » (2) Leur père y mourut le 30 avril 1806, et fut enterré dans la chapelle. Marie-Félicité Le Gualès de Lauzéon apporta Kervézec à la famille de Courcy, par son alliance, en 1806, avec Armand-Charles-Alexandre Potier, chevalier de Courcy, capitaine des vaisseaux du Roi en 1816, fils d'Alexandre Potier,

(1) Reg. par. de Plestin et de Saint-Melaine.

(2) Arch. communales de Plouézoc'h.

baron de Courcy, capitaine de vaisseau, et d'Alexandrine-Gabrielle de Coëtnempren de Kersaint.

Depuis, Kervézec a appartenu à leur fils aîné, M. Pol de Courcy, le savant et célèbre auteur du *Nobiliaire et Armorial de Bretagne*, œuvre magistrale qui, malgré quelques imperfections inévitables en un travail d'une telle étendue, n'en constitue pas moins un monument digne d'admiration, et dont bien peu de provinces françaises peuvent montrer l'équivalent. Outre ce *Nobiliaire* qui constitue son plus beau titre de gloire, il a produit le *Dictionnaire Héraldique de Bretagne*, dont une seconde édition revue et augmentée par son neveu M. de Bergevin, a paru en 1895, le *Guide de Rennes à Brest et à Saint-Malo*, ouvrage charmant et vrai modèle du genre, où il a su rendre l'archéologie attrayante et aimable, l'*Itinéraire de Saint-Pol à Brest*, etc., et a été le continuateur du P. Anselme, généalogiste des Grands-Officiers de la Couronne. Ses deux frères Alfred et Henri de Courcy furent, comme lui, des littérateurs distingués. Le premier, directeur aux Assurances Générales, branche de la Marine, fondateur de la Société des Secours aux Naufragés, a écrit, dans la série des *Français peints par eux-mêmes*, une très remarquable étude sur *Le Breton* qu'orne une vue du manoir de Kervézec (1), type bien choisi de vieille gentilhommière finistérienne ; il a publié aussi de délicates nouvelles. M. Henri de Courcy, mort prématurément à Cannes, collaborait à l'*Univers* de Louis Veillot, sous le pseudonyme de Henri de la Roche-Héron, du nom d'un ancien château ruiné situé en Pleyber-Christ et possédé par sa famille.

M. Pol de Courcy eut de son mariage avec demoiselle Eugénie-Armande Huon de Kermadec, un fils, M. Pol-Marie-Corentin de Courcy, époux de demoiselle Marie-Angèle de Castellan, décédé le 23 octobre 1900, étant maire de Garlan, à son manoir de Kervézec, aujourd'hui possédé par l'une de ses filles,

(1) Alfred de Courcy *Le Breton*, 1840, p. 59.

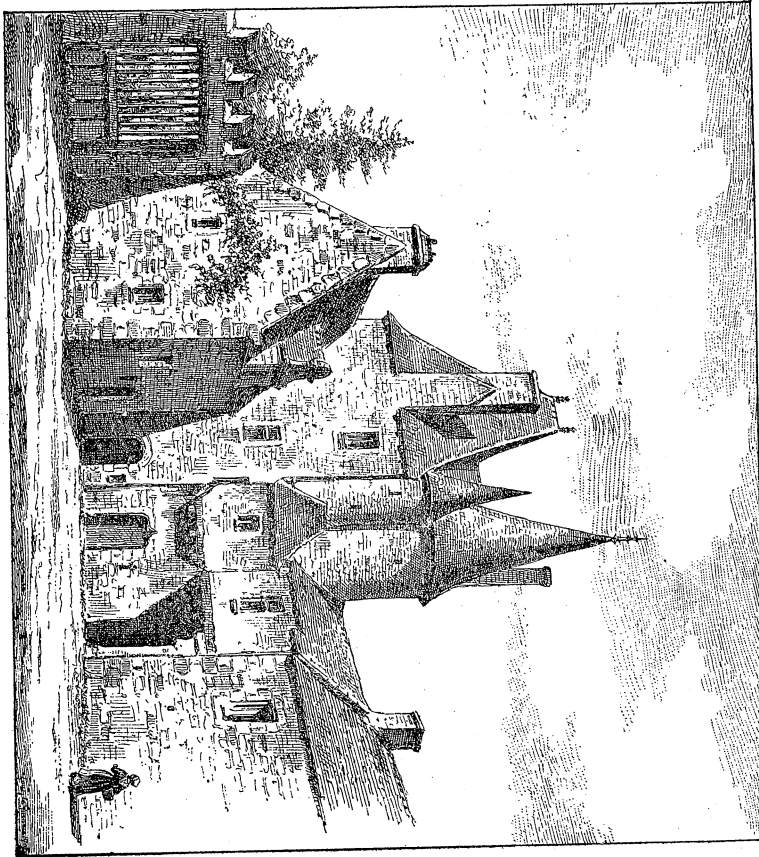
demoiselle Amice de Courcy, femme de M. Hervé Abrial, capitaine au 18^e bataillon d'artillerie de forteresse à Brest.

Bien que le manoir de Kervézec ait été remanié et agrandi, il a cependant conservé son cachet, puisqu'il a été restauré dans son style primitif, avec des matériaux de même nature, en utilisant les pierres des édifices supprimés. On y pénètre par un portail en cintre surbaissé, flanqué de deux pilastres Renaissance, à gauche duquel est une meurtrière. Au-dessus règne une galerie de défense, percée d'embrasures et soutenue par une rangée de mâchicoulis. A droite s'élève un grand pavillon carré à trois étages, ayant aussi une meurtrière à sa base, dans la partie qui regarde le portail : ce pavillon se relie à une belle et haute tour ronde coiffée d'une poivrière conique, et à laquelle est adossée une petite tourelle à cul-de-lampe. Une autre tourelle existait à gauche du portail, mais elle a disparu, ainsi que le bâtiment qui s'y appuyait.

Le portail donne accès dans une cour dont les murs intérieurs sont encore percés de meurtrières. Les portes et les fenêtres ont des moulures ogivales, et l'édifice placé en face de l'entrée est orné d'une lucarne à fronton Renaissance. Le reste du manoir est moderne, et a été ajouté par la famille de Courcy ; il se compose de deux bâtiments parallèles, s'étendant à l'Ouest du pavillon et terminés par une tour. On a fait entrer dans leur construction plusieurs débris anciens, encadrements de porte cintrée, meurtrières, date de 1568 sculptée sur une pierre, écusson fruste, curieuses cornières d'angle provenant d'un vieux manoir de Plouigneau. La façade aspectée au Sud a des lucarnes gothiques aux armoiries accolées des Potier de Courcy et des Castellan.

Un peu à gauche se trouve la chapelle, dédiée à Notre Dame de Lorette, petit édifice du dix-septième siècle tapissé de touffes de lierre et d'égliantiers. L'autel offre des boiseries sculptées avec rameaux, rubans, grappes de raisin. Sur les deux consoles sont les statues d'une Vierge-Mère dite : *Itron*

Cour du manoir de Kervézec (ancien état).



Varia Kerveec, et d'un saint évêque crossé, mitré et bénissant. L'inscription porte : *Saint Pol de Léon*, mais les statues de l'apôtre du Léonais sont toujours accompagnées de la figure du fameux dragon de l'île de Balz. M. Pol de Courcy n'aurait-il pas débaptisé un saint existant dans la chapelle pour lui imposer le nom de son glorieux patron ?

Un meneau de pierre divise la fenêtre en deux panneaux qui contiennent des débris de vitraux peints. Dans le premier, on distingue la scène du Crucifiement et sainte Véronique déployant son linge miraculeux ; dans l'autre la Résurrection et un personnage montrant l'image des Cinq Plaies. Une dalle funéraire de granit, sans armoiries, encastrée dans le dallage, porte l'épithaphe suivante :

Ci-gît : Alain Louis : Le Gualès : décédé en son : château : de Kervezec : paroisse : de Garlan : le 30 avril : 1806 : Requies : cat in pace : miseris : succuris.

Cette chapelle a vu, le 20 mai 1676, célébrer le mariage de noble homme Toussaint-René Secrê, sieur dudit lieu, fils de feus nobles gens François Secrê et Perrine Exaudy, sieur et dame de Kerlidec, et de demoiselle Magdelaine Le Brigant, dame de Rungoët, fille de nobles gens Guillaume Le Brigant et de Marie Michel, sieur et dame de Guerjan. Ces familles, alliées sans doute aux Rolland de Kergrech, possesseurs de Kervézec, étaient comme eux, de la paroisse de Saint-Martin de Morlaix. Le 6 septembre 1703, une cloche destinée à la chapelle, pesant environ 52 livres, et fondue à Morlaix chez Marie-Mauricette Conan, dame de Launay, fut nommée *Marie* par François Maignon, sieur de Kerescun et Marie-Ursule Guillotou. Le 11 mai 1747, jour du pardon, M. Lesné de Penfantan, recteur de Garlan, fit la bénédiction « d'une cloche pour la chapelle de Kervézec, appartenant à M. de Kerdu Guillotou, du poids d'environ 60 livres. » Elle reçut le nom de *Marie*.

Le village de Kervézec, situé au Sud du manoir, sur une

éminence, a gardé de vieilles maisons, l'une à escalier extérieur, l'autre entourée d'une sorte de rempart que perce une étroite et unique porte. Le jardin muré qui accompagne cette habitation témoigne qu'elle fut, au temps jadis, plus qu'une simple ferme

La croix de Kervézec se dresse toujours au carrefour voisin du manoir, mais sa partie supérieure est moderne. Au sommet du fût sont deux écussons chargés d'un calice ou d'une coupe accostée de deux fleurs de lys(?). Seraient-ce les armoiries des Rolland de Kergrech ?

Une branche de la famille Le Blonsart a possédé au XVII^e siècle une terre du nom de Kervézec, située à Garlan, d'après le *Nobiliaire* de Courcy. Ce ne peut être le manoir, puisqu'à la même époque, celui-ci appartenait incontestablement aux Rolland, mais plutôt l'une des métairies du village. Ecuyer François Le Blonsart, sieur de Kervézec, fils aîné de Jean, sieur de Pontargoasven (en Plouégat-Guerrand) et de Marguerite de Kermerchou, mariés en 1619, épousa le 11 août 1646, à Saint-Melaine, Marie du Gratz, fille de Jacques, sieur de Beauregard, et de Françoise Le Bihan. Il fut maire de Morlaix en 1657 et décéda le 11 février 1661 à son manoir de la Villeneuve, en Ploujean, laissant cinq fils, dont l'aîné, Pierre Le Blonsart de Kervézec, faisant pour ses puînés Louis, Yves, Jean et Claude, obtint, ainsi que leur oncle Paul Le Blonsart, sieur de la Villeneuve, un arrêt de maintenue en qualité d'écuyers d'extraction, par arrêt de la Chambre de la réformation, rendu le 24 mars 1671. Il disputait en 1679 au sieur de Kergrech Rolland, la propriété d'un banc dans l'église de Garlan (1). Une procuration donnée par lui en 1683 apprend qu'il était prêtre et malade (2). Ses frères cadets semblent aussi avoir disparu sans postérité.

La capitation de 1703, à Garlan, mentionne : *le sieur et*

(1) Arch. du Finistère, A. 49.

(2) Arch. du Finistère, E. 448.

dame de Kergroas Quervézec, taxés à neuf livres. Il s'agit d'écuyer Yves de Kergroas, sieur de Kervézec, fils de Julien de Kergroas et de Marie Cam, sieur et dame de Kerbouric, et de sa femme Catherine Le Goarant, mariés en 1673. Yves de Kergroas mourut à Garlan le 13 novembre 1709, à l'âge de 70 ans. Ce qualificatif de sieur de Kervézec lui venait, très probablement, comme celui des Le Blonsart, de l'une des fermes qui composent le hameau de ce nom.

*
*
*

Avant de traverser le ruisseau de Kervézec, nous laissons à notre droite le village de Kervilzic, autrefois formé de trois maisons nobles. La réformation de 1427 attribue l'une d'elles au sire de la Roché-Jagu, qui y avait un métayer exempt ; en 1481, elle avait passé à la famille de Boiséon, en raison du mariage, en 1420, de Guillaume de Boiséon, seigneur dudit lieu, et de Béatrix Péan, dame du Hellès, fille de Roland Péan, seigneur de la Roche-Jagu. Leur fils François de Boiséon y avait pour métayer Jehan Guyomarch, payant douze paresarts froment et tenant à convenant dix arpents de terre.

Un second Kervilzic était en 1427, à Guillaume Aultret, et en 1481, à autre « Guillaume Aultret, noble homme demeurant en sa terre, et ayant maison rurale sans guère d'édifices ». Cet humble gentilhomme laboureur qui manœuvrait lui-même son mince héritage, sans l'entremise d'aucun métayer, était cependant astreint au service de l'arrière-ban, car on le voit paraître en équipage d'archer en brigandine, parmi les nobles de Garlan à la montre de 1481.

Jehan Derrien possédait aussi, en 1427, un lieu noble au terroir de Kervilzic. Sa fille épousa un Quisidic, de la paroisse de Plestin, et fut mère de Jehan Quisidic, archer en brigandine et arbalète parmi les nobles de Plestin à la montre de 1481, cité dans l'enquête de cette même année comme ayant à Kervilzic un métayer exempt qui tenait seize arpents de terre et payait vingt paresarts froment.

Au seizième siècle, les Quisidic vinrent résider en leur manoir de Kervilzic, dont la réformation de 1535 fait ainsi mention : « Kervillezic, appartenant à Pezdron Quisidic, noble », Dom Paul Quisidic, prêtre, est parrain à Saint-Mathieu de Morlaix le 21 Novembre 1543. Sous la Ligue, Jacques Quisidic, sieur de Kervilzic, avait la charge de capitaine de la paroisse de Garlan, et nous avons vu plus haut comment sa fidélité à la cause royaliste lui fut funeste. Tué, dans les derniers jours de novembre 1589, par un nommé Alain Guyomarch, que la Chambre de la Sainte Union morlaisienne protégea contre toute poursuite judiciaire, il laissait une veuve, Louise Moal, et trois jeunes enfants, Guy, Marie et Jeanne, baptisés à Garlan en 1580, 1582 et 1587. Son fils, Guy Quisidic, sieur de Kervilzic, épousa à Saint-Melaine, le 8 juillet 1606, demoiselle Marie Cariou, dame de Kerbourand, qui lui donna deux enfants, Gilles et Françoise, baptisés à Saint-Melaine en 1607 et 1608 ; ils paraissent être morts en bas-âge. Marie Cariou décéda à Saint-Mathieu le 19 septembre 1633, et son mari la suivit dans la tombe le 1^{er} février 1654.

La famille Quisidic s'est éteinte en la personne de Sœur Françoise Quisidic, du tiers-ordre de Saint-François, sœur de Jacques Quisidic, morte à 82 ans le 29 octobre 1659 et enterrée au couvent de Cuburien, pieuse et charitable fille, dont la vie a été écrite par dom Lobineau (1). « La conversion de M^{lle} de Quisidic, fille d'un gentilhomme du diocèse de Tréguier, fut, rapporte-t-il, un des premiers fruits des travaux apostoliques de M. Le Nobletz à Morlaix. Cette demoiselle étoit jeune et bien faite, et avoit beaucoup de qualitez propres à lui donner de la considération dans le monde auquel elle étoit fort attachée. Elle commença d'être délivrée par un des sermons du saint missionnaire de la vanité ordinaire aux personnes de son sexe, et, vivement pénétrée de ces premiers

(1) Dom Lobineau, *Les Vies des Saints de Bretagne et des personnes d'une éminente piété, etc.*, 1724, pages 452-454.

mouvements que lui inspiroit la grâce, elle alla trouver le prédicateur à la fin d'un sermon et cet homme de Dieu acheva de la résoudre entièrement à mépriser le monde et à s'attacher uniquement à la croix de Jésus-Christ... Il la porta à se mettre dans le tiers-ordre de Saint-François, pour l'engager à une profession ouverte de l'humilité chrétienne. Il alla ensuite trouver la mère de cette demoiselle et lui dit qu'il avoit choisi pour sa fille l'époux le plus accompli, qui ne l'empêcheroit pas de vivre avec sa mère et de consoler sa vieillesse, et que cet époux étoit Jésus-Christ, à qui sa fille vouloit se consacrer par un mépris universel de toutes les choses de la terre. Il fit si bien, par ses discours prudents et enflammez, qu'il obtint à la demoiselle la bénédiction de sa mère et la permission de suivre en cela tout ce que le Saint-Esprit lui inspireroit.

« M. Le Nobletz lui fit commencer son combat par une grande victoire qu'elle remporta sur elle-même, en quittant la soie et les parures. Elle prit à la place une robe de grosse bure grise, avec une ceinture de chanvre et un mantelet de grosse étoffe, et, dans cet état, elle alla, par ordre de son directeur, voir ses amies de la ville et les gentilshommes de ses parents qui n'en étoient pas éloignez. Elle fut reçue partout avec des railleries capables de jeter une âme faible dans le découragement, mais qui ne firent que fortifier celle-ci dans le mépris généreux du monde, qui devoit être le fondement de sa perfection ».

Sa vie sainte et réglée fut un continuel exercice de pénitence, d'humilité, de mépris du monde et de prière. Elle entendait chaque jour la messe et faisait six heures d'oraison mentale et vocale ; elle employait tout le reste de son temps à travailler sans relâche, étendant sa charité, non seulement sur sa mère et sur ceux de ses proches qu'elle vit ruinés par le mauvais état de leurs affaires, mais sur les indigents, les orphelins, les pauvres les plus abandonnés. On admira son courage à assister une malheureuse malade rongée d'écrouel-

les, à qui elle donna un lit dans sa propre chambre, de façon à pouvoir la servir plus promptement et à qui elle prodigua ses soins jour et nuit. Sa charité ne fut pas moins admirable lorsque, rencontrant un jour sur son chemin une vieille dame réduite à la mendicité par les débauches de son mari, elle l'emmena chez elle, la nourrit et l'entretint jusqu'à sa mort avec le dévouement et le respect d'une fille, sans se laisser rebuter par l'humeur chagrine de sa protégée.

A l'âge de 80 ans, François Quisidic se retira à Saint-Michel-en-Grève, chez l'une de ses nièces, et y passa encore deux années dans les plus vifs sentiments de piété et de ferveur, en attendant que le Créateur voulût la rappeler à lui. Un avis intérieur lui ayant appris enfin que trois mois plus tard elle devait quitter le monde, elle se fit conduire à Morlaix pour mourir plus près de l'église des Pères Récollets de Cuburien, où elle avait choisi le lieu de sa sépulture. « Dieu l'appela, le 29 d'octobre 1659, à la récompense de la fidélité avec laquelle elle avoit exécuté pendant 60 ans les bonnes résolutions qu'elle avoit formées dès le commencement de sa conversion ». Son acte de décès se trouve sur les registres de Saint-Martin.

Dès 1633, la terre de Kervilzic avait passé en d'autres mains, car elle appartenait, cette année-là, à noble homme Fiacre Perrot. En 1636, écuyer Michel du Plessis se qualifiait de sieur de Kertanguy et de Kervilzic. Ce manoir était, vers 1670, la résidence de la famille de Bruilliac, non citée par Courcy, mais existant dès le quinzième siècle dans le pays de Plounérin et de Guerlesquin. Ecuyer Maurice de Bruilliac, sieur de Kervez, mourut à Kervilzic le 4 avril 1674, à l'âge de 67 ans, veuf de Anne Coulbeuf, et père d'écuyer Jean de Bruilliac, époux de demoiselle Gabrielle Le Marant, sieur et dame de Chefdeville. François de Bruilliac, fils de ces derniers, fut baptisé à Garlan le 29 décembre 1671. Pierre de Bruilliac, sieur de la Villeneuve, autre fils de

Maurice, épousa à Garlan, le 4 septembre 1674, une demoiselle Thébauld, dame de Traoulen. Une ferme moderne a remplacé le manoir.

* * *

Après la montée de Belle-Fontaine, au carrefour du chemin de Poullech, nous atteignons le bois de Kervolongar, beau massif de hêtres et de châtaigniers centenaires qui descend, à l'Ouest, laver les racines de ses grands arbres dans le courant d'un ruisseau tributaire du Dourdu, et qui enveloppe de ses frondaisons profondes un vieux château récemment restauré auquel conduisent deux avenues fermées par d'anciens portails à pilastres non dépourvus d'un certain cachet.

Dans les réformations du quinzième siècle, cette terre porte le nom de Kermanongar ; en 1427, Jehan de Guicaznou y possède un métayer exempt ; en 1481, Hervé Le Loucze y est le métayer d'Yvon de Kergariou, moyennant 22 quartiers froment de redevance annuelle, « à laquelle metayrie ledit Kergariou a annexé un vieil estage contributif quel estoit anciennement son héritage, et contient led. estage contributif environ cinq arpens de terre ».

A la fin du siècle suivant, Kervolongar échut en partage à Charles de Kergariou, sieur de Kermadéza, fils de Jehan de Kergariou, sieur dudit lieu, et de sa deuxième femme Marguerite de Quélen. Il épousa Françoise Le Cozic et mourut à Saint-Mathieu de Morlaix le 26 Juin 1595. En 1583, il résidait à Kervolongar où naquit son fils Charles de Kergariou, baptisé à Garlan le 28 janvier de cette année ; parrain et marraine furent noble écuyer Charles de la Forest, sieur de Keranroux, Herlan, Guicquelleau, et Marie de Lannion, dame de Kergariou, Kerhezrou, Keraël. Après le baptême, célébré le 15 août 1601, de Yves, fils de Bernard de Kergariou et de Gillette du Dresnay, sieur et dame de Kermadéza et Kerepol, la famille de Kergariou disparaît de Garlan. Elle vend son manoir de Kervolongar à noble homme François Guillouzou, sieur de

Lesvern, lieutenant au siège royal de Morlaix en 1623, époux de Marie le Minihiy. En 1666, « le sieur de Lesvern Guillouzou et les héritiers du sieur Lestanot Carré » fournissent un cavalier à l'arrière-ban de l'évêché de Tréguier, à cause de leur terre de Kervolongar (1). Jean Carré, sieur de Lestanot, avait épousé vers 1640 Marguerite Guillouzou, fille de François Guillouzou de Lesvern. Ce dernier meurt à Saint-Mathieu de Morlaix le 29 janvier 1671, à l'âge de 91 ans « et ont assisté au convoi les sieurs Kmonongar et Ksulé, ses enfants, qui n'ont voulu signer ».

Le premier d'entre eux, noble homme François Guillouzou, sieur de Kvolongar ou Kermonongar, devait résider à Saint-Martin de Morlaix, car les registres de cette paroisse contiennent plusieurs fois sa signature, ainsi que celle de sa femme Catherine Guillaume. Son frère, Jean-Baptiste Guillouzou, sieur de Kersulec, habitait Kervolongar vers 1671-75. Un peu plus tard, le manoir passe à une autre famille morlaisienne, les des Angès, et le 30 mai 1686, Messire Henri Primaigné, recteur de Garlan, bénit la chapelle « du manoir noble de Kvonongar, dont est possesseur à présent M. de Lesven des Angès, de Morlaix, soubz l'invocation de Saint-François d'Assise ». La cloche, nommée sous l'invocation de Saint-Melaine, eut pour parrain et marraine deux domestiques de la maison. Noble homme François des Angès, sieur de Lesven (en Plougouven) était fils d'autre François des Angès, dont le nom se rencontre parfois sous la forme bretonne de *an Elez*, et de Marie de Kerbouric, sieur et dame de Kervella. Il avait épousé, le 9 janvier 1669, dans la chapelle de l'hôpital de Morlaix, Marguerite Guillouzou, dame de la Villeneuve, fille d'Yves Guillouzou, écuyer, et de Jeanne Le Borgne, sieur et dame de Kerhuidonay. Il mourut à Kervolongar le 10 août 1692 et fut inhumé le 11 à Saint-Melaine. Bien que son père ait été débouté de ses prétentions nobiliaires

(1) Arch. des Côtes-du-Nord, C-7.

à la réformation de 1669, son acte de décès le qualifie d'écuyer, seigneur de Lesven et capitaine de la paroisse de Saint Melaine. Sa fille Marie-Agnès des Anges, dame de Kervolongar, épousa en 1697 Messire Michel de Kerloaguen, chef de nom et d'armes, chevalier, seigneur de Kervézec (en Plourin), capitaine-général garde-côtes, fils de Messire François de Kerloaguen, seigneur de Kervézec, et de Jeanne-Renée de Crémeur (1).

Le 20 avril 1722, Mgr Olivier Jégou de Kerlivio, évêque et comte de Tréguier, donna la bénédiction nuptiale, en l'église de Saint-Melaine, à « Messire François Barthélemy Jégou, chevalier, seigneur comte du Las, Tregarantec, Querjagu, Sainct Avoenne, le Hinguer et autres lieux, demeurant à son château de Tregarantec, paroisse de Mellionnec, diocèse de Vannes » et à demoiselle Thérèse-Marie de Kerloaguen, fille des précédents, devant une noble et brillante assistance. Ce mariage apporta aux Jégou du Laz la terre de Kervolongar, que transmit ensuite aux Thépault l'alliance, célébrée à Saint-Melaine le 10 septembre 1753, de Messire Jean-Louis-Anne Thépault, chevalier, seigneur de Tréfalégan, fils de Messire Jacques-Louis Thépault, chevalier, comte de la Villosern, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, capitaine général garde-côtes du département de Morlaix, ancien officier au régiment des gardes françaises, et de dame François-Thérèse de la Bourdonnaye, et de Thérèse-Françoise Jégou du Laz, fille majeure du comte du Laz (2).

La chapelle du château de Kervolongar vit, le 1^{er} novembre 1748, l'ondolement d'une fille de Messire Jean de Kermenguy, chevalier, seigneur comte de Saint-Laurent, et de dame Angélique-Florimonde Jégou de Paule du Laz; sa femme. Elle fut baptisée, dans le même oratoire, le 7 septembre 1749, par Mgr Charles-Guy Le Borgne de Kermorvan, évêque et comte

(1) Reg. par. de Saint-Melaine de Morlaix.

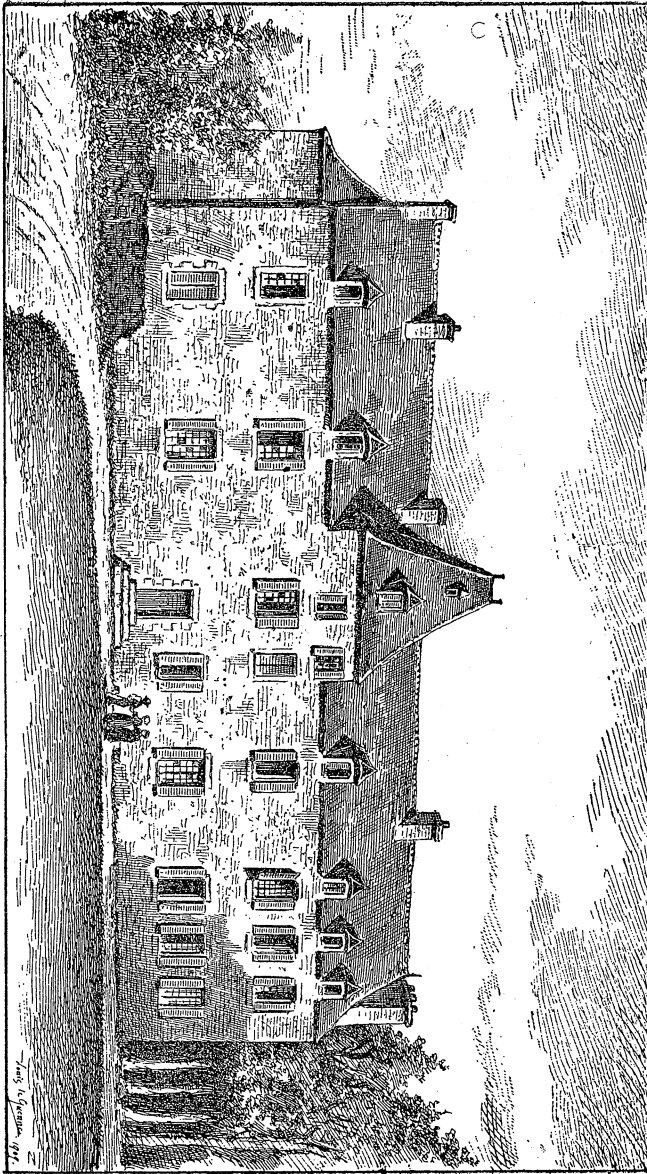
(2) *Ibid.*

de Tréguier, et reçut les noms de Marie-Josèphe-Sainte, de son parrain Messire Joseph-Aymar de Roquefeuil, chevalier, seigneur comte dudit lieu, capitaine des vaisseaux du Roi, chevalier de Saint-Louis et de sa marraine Marie-Thérèse des Anges, douairière de Kerloaguen, arrière-grand'mère de l'enfant.

M. Thépault de Tréfalégan mourut le 2 mai 1782. âgé de 54 ans et sa femme le 29 août 1784, âgée de 57 ans. Ils n'avaient eu que des filles, dont l'aînée, Thérèse-Françoise-Louise Thépault de Tréfalégan, fut mariée le 27 juin 1775, dans la chapelle du château, à Messire Hilarion-Alexis-Mathurin, chevalier, seigneur comte de Forsanz, fils majeur de Messire Jacques de Forsanz, chevalier, seigneur comte du Houx, et de feu dame Henriette-Marie Gouro, de la paroisse de Saint-Etienne de Rennes. Quelques années après, on célébrait encore dans cette chapelle le mariage de Messire Joseph René du Parc, vicomte du Parc, seigneur de Coatrescar, capitaine des vaisseaux du Roi, fils majeur de feu Messire René du Parc, seigneur de Keryvon, comte du Parc et de feu dame Anne-Amadore de Giberne, et de demoiselle Marie-Thérèse de Kermenguy, dame de Kervézec, Kerveza et autres lieux, fille de feu Messire Jean-Baptiste de Kermenguy, comte de Saint-Laurent, et de feu dame Angélique-Florimonde Jégou, comtesse de Saint-Laurent, le 6 mars 1782.

La famille de Forzanz émigra pendant la Révolution, et le District de Morlaix mit sous séquestre la propriété de Kervolongar, où il plaça comme économiste le citoyen David, et dont il convertit le château en maison de détention pour les enfants des émigrés morlaisiens. Madame de Forsanz y résida de nouveau en 1796, mais, quoique libre en apparence, elle n'en était pas moins soumise à une surveillance étroite, comme en témoigne une lettre du citoyen Denis-Trobriant, commissaire du canton de Plouzéoc'h, à l'agent national de Garlan, par laquelle il s'informe s'il est vrai que dans la nuit

Château de Kervolongar (ancien état).



du 1^{er} ou 2 floréal (22 au 23 avril) « la citoyenne Forsanz avec la citoyenne Carné sont parties de Kervolongar. Ce départ nocturne a, continue-t-il, quelque chose d'extraordinaire. C'est pourquoi je vous prie de me dire si le fait est vrai, s'il y a d'autres partis avec ces citoyennes et qui ils sont, quelque soit leur état... Veuillez me dire encore par quelle voiture et quels chevaux elles sont parties de Kervolongar. Je vous prie de vouloir bien vous informer par les domestiques ou autres personnes où elles sont allées et la route qu'elles ont suivie. » (1)

Le château de Kervolongar appartient aujourd'hui au général comte Hilarion de Forsanz. L'ancienne demeure, lourde construction du dix-huitième siècle, n'avait d'autre ornement qu'un enfaitage en saillie, rompant au milieu la ligne des toitures. Elle a été complètement transformée en ces dernières années, et c'est actuellement un beau manoir à tourelles, pavillons, combles aigus sommés d'épis, offrant une silhouette très gracieuse et très mouvementée. Derrière s'étend un vaste jardin clos de hautes murailles avec un bassin de pierre central, et, dans l'un des angles, la chapelle domestique pittoresquement tapissée de lierre. Près du château se voit, servant de dalle à une fontaine, une pierre chargée d'un écusson écartelé aux 1 et 4 d'une croix alésée adestrée d'une mâcle, aux 2 et 3 d'une croix tréflée. Ces armoiries sont celles de Maurice Thépault, seigneur de Leinquelvez (en Garlan), Mesaudren, Tréfalégan, bailli de Lanmeur en 1640, et de sa femme Jeanne de Kergroas, dame de Penanguer ; elles ne peuvent provenir du portail du château, ainsi qu'on le croit généralement, puisqu'elles sont d'une époque antérieure à la possession de Kervolongar par les Thépault, mais elles doivent avoir été apportées, soit du manoir de Leinquelvez, soit de la vieille église de Garlan.

(1) Archives communales de Plouézoc'h.

*
**

Au Nord de la propriété, sur une colline dominant la vallée du Dourdu, se trouve le village de Rosgustou, ancienne terre noble de la famille Thorel, connu depuis Yvon Thorel, cité dans la réformation de 1427 à Garlan, et père ou aïeul de Pezron Thorel, archer en brigandine à la montre de 1481, « noble homme demeurant en sa terre, contenant environ sept arpents de terre, et tient et prouffite un estaige contributiff qui est de sa terre inhabité et deshebergié XVIII ans a, contenant environ six arpents de terre, estant de la valeur de vingt paresarts froment par an ». Ce Pezron Thorel, sieur de Rosgustou, épousa Marguerite Couronner et fut père de Jeanne Thorel, dame de Rosgustou, mariée à Jean Guillaume. Le 23 juillet 1506, elle vendit le manoir de Rosgustou à son cousin Jean Thorel, moyennant une somme de 200 livres et la remise d'une dette de 31 livres 6 souls 8 deniers dont elle était obligée envers lui comme fille et héritière de feu Marguerite Couronner « pour et à cause des mises faictes et froyées par ledict Jean Torel au nom et comme procureur de ladicte feu Marguerite, quelle avoit esté tutricze et garde de ladicte Jeanne, encontre ledict Jean Guillaume, quel avoit prins et mesné o luy ladicte Jeanne durant qu'elle estoit myneure sans le congé et licence de ladicte Marguerite, tant à tirer mandemens à la faire rendre en justicze que aultrement » (1)

Jean Thorel épousa Catherine Henry et eut pour fils Maître Pierre Thorel, sieur de Rosgustou en 1535, qui fournit avec le 20 décembre 1540 à la seigneurie de Boiséon pour le « manoir, hostel, estage et lieu noble appelé Rosgustou o ses salle, cuisine, porte, cour, cresches, aire, vaux, burons, jardins, courtil, vergiers contenant ensemble quart de journal », (2) chargé de deux sols de cheffrente envers le fief de

(1) Arch. du Finistère, E. 782.

(2) Arch. du Finistère, E. 782.

Boiséon. En 1545, il fit à l'hôpital de Morlaix une curieuse fondation relatée en ces termes dans les archives de l'établissement :

« Le sixiesme jour d'apvril l'an mil cinq cent quarante cinq, maistre Pierres Torell cognoist par cestes avoir baillé et baille par tiltre de pure et simple donaison irrévocable a james a l'ospital de Mourlaix pour l'usaige et aider a nourir les pouvres dud. hospital, en la personne de Guillaume du Plesseix, demeurant en la Grand Rue dud. Mourlaix... scavoir ung jardin nouvellement construit, sitte en la paroisse de Saint Melaine, rue des Fontaines,... sous charge de faire une prière pour led. Torell et a ses trespasés le jour de vandredy saint, par chacun an devant et amprès disner en disantz par l'un desditz pouvres auprès de l'huys dud. ospital *Requiescant in Pace*, amprès avoir sonné la cloche dud. hospital et poyer ungn denier par chacun desd. jour et terme en rante et recognoissance de ce aud. Torell et a ses héritiers amprès le son de douze heures ou le son de ungn hêure, et au deffault d'eulx ou aulchun d'eux de comparoir pour le recepvoir, pourra le gouverneur mettre led. denyer au plat de la confrérie des Ames amprès lesditz douze heures et ungn heure estre sonnées aud. jour » (1).

De son mariage avec Françoise Marzin, dame du Launay, naquit une fille, Anne Thorel, dame de Rosgustou et de Launay, qui devint la femme de Messire Vincent du Parc, seigneur dudit lieu, Mesquéault et Kernoter. Dans l'aveu qu'ils fournissent en 1588 au fief de Boiséon, ils sont dits demeurant en leur manoir de Launay en Saint-Melaine de Morlaix. Anne Thorel mourut veuve, en mars 1608, sans laisser d'enfants, et Philippe de Lescorre, procureur fiscal de la cour de Boiséon, fit apposer la saisie sur les biens que cette dame tenait au fief de Boiséon, comme étant, par son décès, tombés en déshérence. Mais damoiselle Aliette Henry, dame

(1) Arch. de l'hôpital de Morlaix, registres des fondations.

de Kerléfrec, représentée par son fils écuyer Pierre du Cosquer, sieur de Kerléfrec, mit opposition à cette saisie, se prétendant plus proche et plus fondée à hériter comme cousine au second degré de la défunte, et un procès s'ensuivit. (1)

L'affaire dut se terminer en faveur des seigneurs de Boiséon, car le manoir de Rosgustou appartint ensuite à François de Keranmoroc'h, l'un des enfants illégitimes de Messire Pierre de Boiséon, comte dudit lieu, et de Catherine Parfait, fille ou sœur de Charles Parfait, sergent de la cour de Boiséon (2). Ce François de Keranmoroc'h, né au château de Boiséon et baptisé à Lanmeur le 26 juin 1609, mourut sans alliance à son manoir de Rosgustou le 16 juin 1665. Son acte de décès le dit « fils naturel de la maison de Boiséon », et nous apprend qu'il fut inhumé le 17 dans l'église paroissiale de Garlan, sous le banc de la seigneurie de Boiséon. Une de ses sœurs, Fiacre de Keranmoroc'h, dont le baptême n'est pas mentionné dans les registres de Lanmeur, avait épousé à Saint-Melaine de Morlaix, en février 1630, « escuyer Richard de Ladouceur, sieur dudit lieu, en présence du seigneur baron de Coëtrevan, de Messieurs de Guicaznou, de la Boissière, de l'Isles de Mesedern et aultres ». (3) L'assistance à cette cérémonie de Pierre de Boiséon de Coëtrevan prouve que les enfants légitimes de l'ancien gouverneur de Morlaix ne voyaient pas d'un œil trop dédaigneux leur frères et sœurs *de la main gauche*.

Le manoir de Rosgustou est une très modeste maison à cour fermée, portes cintrées et fenêtres garnies d'accolades. Au dix-huitième siècle, il appartenait aux seigneurs de Boiséon, qui possédaient aussi de longue date le moulin voisin du Poulléc'h, où leurs vassaux et tenanciers de la paroisse de Garlan étaient tenus d'apporter leurs grains à moudre.

(1) Arch. du Finistère, E. 782.

(2) Bulletin 4904-06. E. de Bergevin, *Monographie de la paroisse de Lanmeur*.

(3) Reg. par. de Saint-Melaine.

Plus près de Kervolongar existe la ferme de Runmadic, terre noble citée dans l'enquête de 1481 comme appartenant à Jehanne Aultret, qui y avait pour métayer Jehan Talyen, « quel lieu fut aultrefois à Marie Granthuguen, noble damoiselle, quelle fut mariée à un nommé Jean Mau, cousturier, et fut ledit Mau mis en procès par lesdits paroissiens, et lors fit eschange dudit lieu avec Bertrand de la Boexière, lequel fist baillée à Pierre de la Boexière son frère, et par grâce des parroessiens fut exempté, et à présent le possède ladite Jehanne Aultret ». En 1535, Runmadic était à Marguerite Guyomarch, non noble, ainsi que le lieu voisin de Kerellou, où la réformation de 1481 mentionne le métayer de Bertrand le Borgne, à cause de Marion Aultret sa femme, « auquel lieu demoura aultrefois Guillaume Aultret, et rapportent les thesmoings qu'à mémoire d'homme ledit lieu a esté franc et exempt, et s'il fust contributif pouroit payer tiers de feu et n'y a point apparance de manoir ». Ce Bertrand le Borgne, sieur de Kerellou, se présenta en équipage d'archer en brigandine à la montre de 1481.

Un autre Kerellou appartenait en 1481 à la dame de Kermellec, qui y avait pour métayer Jehan an Loucze « quel lieu est métaerie et fut aultrefois au sieur de Ploecroix, père de ladite dame, et pouroit poyer s'il seroit contributif tiers de feu ».

Au dix-huitième siècle, Kerellou avait passé à la famille Billonnois, qui l'apporta aux Dagorne du Bot par le mariage de Joseph-Tugdual Dagorne du Bot, receveur des Devoirs à Carhaix en 1744, et de Marie-Rosalie Billonnois, sœur de Philippe Billonnois, directeur des postes et receveur des tabacs à Carhaix, qui devint en 1755 le troisième mari de M^{me} Corret, mère de La Tour d'Auvergne. Pierre-Joseph Mazurié de Pennanech, négociant à Morlaix et futur député des sénéchaussées de Morlaix et Lannion à l'Assemblée nationale, épousa en 1766 Pélagie Dagorne du Bot, fille des

précédents et héritière de Kerellou. C'est dans les papiers d'un de leurs petits-fils, M. Tugdual Mazurié de Pennanech, décédé le 15 février 1901 à sa maison de campagne de Kerellou, qu'a été découvert le « Mémoire inédit concernant La Tour d'Auvergne-Corret », publié en 1907 dans ce *Bulletin* par notre vénérable et regretté vice-président, M. Trévédy. M. le comte de Lauzanne, à l'amabilité duquel nous avons dû de pouvoir envoyer à M. Trévédy une copie de ce mémoire et un certain nombre de renseignements sur la famille Mazurié, veut bien nous communiquer une lettre du Premier Grenadier de France, trouvée dans les mêmes papiers, par laquelle la Tour d'Auvergne recommande à la bienveillance d'un amiral (qui pourrait être l'amiral Emériau, originaire de Carhaix), son jeune ami Jacques Mazurié de Pennanech. Malgré son caractère personnel, cette lettre nous paraît mériter d'être publiée ici, car rien de ce qui a trait au glorieux soldat ne saurait être indifférent; elle augmentera la collection de la *Correspondance de la Tour d'Auvergne*, patiemment et fructueusement recueillie par M. Buhot de Kersers, qui l'a publiée en 1907.

« Citoyen amiral,

Ne vous en prenez qu'à vous-même, aux bontés dont vous m'avez donné plus qu'à personne des marques signalées, si pour la dernière fois je viens encore vous importuner, les places se perdent ordinairement avec les protecteurs; le jeune Pennanech, au sort duquel je m'intéresse infiniment, n'est plus soutenu dans la sienne que par des talents et vertus morales; il craint de la perdre. Il occupe un petit emploi dans les bureaux du citoyen Ouvrarouguet, il avait été particulièrement recommandé par le représentant Riou, mais ce représentant n'ayant point été réélu, de là les craintes de mon jeune ami, un mot de faveur de votre part serait son égide; dites-le ce seul mot, je vous en conjure, quand l'occasion s'en présentera et mon ami sera tranquille. Il

justifiera vos bontés, lui et moi ferons nos efforts pour le mériter, mais nous n'aurons jamais besoin d'en faire pour les sentir, il m'est bien doux de trouver encore cette occasion de vous renouveler les expressions de ma respectueuse reconnaissance.

Le Citeⁿ la Tour d'Auvergne Corret ».

La lettre n'est pas datée. Jacques Mazurié de Pennanech, en faveur duquel l'écrivit la Tour d'Auvergne, mourut aspirant de marine, en mer, vers la fin de 1799, et fut inhumé à la Corogne, en Espagne.

III.

Suivons le chemin de Kergustou, dans la direction du Sud. Nous rencontrons d'abord le hameau de la Villeneuve ou Kernévez, où maistre Jehan Péhan avait en 1481, un métayer exempt, « quel lieu est redifié puis XL ans en ça, et deparavant estoit en ruine et disent les thesmoings que dès oncques puis et de paravant il estoit tenu lieu noble et s'il seroit contributif payeroit tiers de feu ». Cette métairie contenait quinze arpents de terre et produisait un revenu de cent sols par an.

Au carrefour suivant, nous croisons encore la vieille voie de Brest à Cherbourg, ou de Morlaix à Tréguier, signalée par une croix de pierre à piédestal, puis nous laissons sur la droite le manoir de Kermerchou, berceau d'une ancienne famille morlaisienne dont le nom n'est pas éteint. Elle remonte jusqu'à Prigent de Kermerchou, vivant en 1400, époux de Jeanne Droniou, dame de Kerprigent, et père d'autre Prigent, bouteillier du duc Pierre II en 1453 aux gages de 60 livres, marié à Anne de Coatgoureden. Il obtint des lettres du duc Jean V, en date du 27 octobre 1441, pour l'affranchissement du sergent et receveur de sa terre de Kermerchou, et d'autres lettres du duc Pierre II, datées du 1^{er} avril 1454, exemptant à perpétuité le métayer d'un convenant dépendant du manoir,

Son fils Philippe de Kermerchou est cité dans la réformation de 1481 comme possesseur du manoir de Kermerchou, « de grand édifice, appartenances de colombier et autres embellissements du manoir », et où il y a deux métayers. Il comparait en archer en brigandine à la montre de 1481, et reçoit l'injonction de présenter un second archer.

De son mariage avec Françoise Pinart, il laissa deux fils, Antoine et Pierre, ce dernier auteur des branches qui subsistent. Son aîné Antoine de Kermerchou, seigneur dudit lieu, épousa Françoise de la Haye, de la maison de la Haye en Plouaret, fut employé à l'enquête de 1535, et eut pour fils Jean de Kermerchou, seigneur dudit lieu et de Leurven (en Ploumilliau), marié à Lucrèce le Chevoir, de la maison de Coatélant. Leur fille et héritière Françoise, dame de Kermerchou et de Leurven, porta ces terres dans la famille Arrel par son alliance avec Jean Arrel, sieur du Cosquer, fils cadet de Pierre Arrel, sieur de Kermarquer, et de Louise de Goezbriand.

« Noble et illustre Françoise de Kermerchou, dame de Cozkaer, Leurmen, Kermerchou, Quélenec, Gourmon, etc. », est marraine à Garlan le 20 août 1584. Son mari « escuier Jean Arrel, sieur du Cozkaer et de Leurven » comparait le 9 mars 1590 devant la Chambre de la Sainte-Union à Morlaix, et, « ayant ouy la lecture et meurement conceu les articles de la Sainte Union, a presté le sermant de tenyr ledict party, observer le contenu desdictz articles entre les mains de M. l'archediacre et a scigné et a esté reczeu à la charge daler trouver M. de Merceur dans le temps de l'arrest et de cze baillera caupcion de la somme de 2.000 écus ou luy faire servicze soubz le sieur de Kousy ou aultre cappitaine dudit Seigneur, et a baillé a plaige M. le scolastique et Vincent Kmerchou qui ont signé. — Jean Arrel — Yves Arrel — V. Kmerchou ». (1).

(1) A. de Barthélemy, *Le Cahier de la Sainte-Union*, p. 72.

Mais Jean Arrel semble s'être peu soucié de tenir son serment, et le conseil de l'Union finit par le traiter en ennemi. On voit, en effet, les ligueurs saisir ses biens, et Charles de Kergariou de Kermadéza chargé, à la date du 8 mai 1590, de faire transporter à Morlaix « les foins, avoines et pailles qui sont à Kouchant et à Kmerchou » (2). Le 8 juillet, la Chambre décide « que les deniers que le sieur de Porzmeur a entre mains appartenantz au sieur de Leurven seront arrestés et viendra demain pour faire rapport (3) ».

Du mariage de Jean Arrel et de Françoise de Kermerchou issurent deux fils, Pierre et Yves. Ce dernier, qualifié sieur de Coatmen, fut prêtre et devint chanoine et scolastique de Tréguier, doyen de Lanmeur et prieur de Kernitron en 1612 ; il est l'auteur d'une *Vie de saint Mèlar*, imprimée en 1627, à Morlaix chez Georges Alienne. Son frère aîné, Pierre Arrel, sieur de Kermerchou, Leurven, etc., capitaine de vaisseau et chevalier de Saint-Michel, épousa vers 1610 Renée de Coatanscour, fille et héritière de René de Coatanscour, sieur de Kervény en Plougasnou, et de Marie de Kerret. Leur fille Marie Arrel, dame de Kermerchou et Kervény, se maria en 1637 à Sébastien Le Bigot, sieur de Langle, Kerlouet et Kerjégu, chevalier de Saint-Michel, dont une fille héritière, Moricette-Ursule Le Bigot, qui devint la femme de Messire Jean Botherel, sieur de la Pinelaye et du Coudray, grand prévôt de Bretagne. Elle fournit avec le 2 avril 1676 au comté de Boiséon pour la seigneurie de Kermerchou, provenant de la succession de défunte dame Marie Arrel, dame de Kerjégu, sa mère. Cet aveu comprend le manoir noble de Kermerchou, avec ses logements, cours, chapelle, colombier, jardins, vergers, bois de haute futaie, rabines et autres pièces de terre, le lieu noble de Carpont et son bois taillis, les convenants ar Pontou, la Villeneuve, Kervézec-Bian, Kervézec-Huella et Kergrech,

(2) A. de Barthélemy, *Le Cahier de la Sainte Union*, p. 92.

(3) *Ibid.* p. 112.

ce dernier, acquis par la feue dame et son mari du seigneur de Coatangars (4). Des Botherel, la terre de Kermerchou a passé aux Visdelou de Bédée. En 1767, elle appartenait au marquis de Rosnivynen.

En 1617, le manoir était habité par nobles Lancelot Le Chevoir et Marguerite de Quêlen, sa compagne, sieur et dame de Coatezlant, Treffbriant, Coatjagu, qui, le 10 février de cette année, firent baptiser leur fille Jeanne à Garlan. Au siècle suivant, Kermerchou était la résidence de la famille Potonnier, originaire de Bayeux, en Normandie, et établie à Morlaix par le mariage, en 1674, de Michel Potonnier, sieur de Moissonnière et de demoiselle Barbe Cornet. Maître Louis-Jean Potonnier, sieur du Carpont, receveur ou régisseur du domaine de Kermerchou vers 1730, marié à Jeanne Nigeon, laissa cette charge à son gendre Jean-Pierre Carluier, sieur de Keryvon, époux en 1739 de Renée Potonnier.

Le manoir de Kermerchou, actuellement converti en ferme, est un assez vaste édifice à un étage, flanqué sur la façade d'une tour ronde aux fortes et solides murailles. Malheureusement, le portail gothique ouvert sur un perron a été remplacé par une baie rectangulaire, et les fenêtres à meneaux sont modernisées. Une meurtrière pratiquée à la base de la tourelle défendait la porte du manoir, à l'intérieur duquel se voient deux belles cheminées à hotte et pilastres bien moulurés. Un large escalier de pierre s'enroule dans la tour jusqu'à l'étage ; plus haut, un escalier de bois ménagé dans l'épaisseur du mur mène à une petite chambre circulaire avec cheminée. Le bâtiment qui borde la cour, à gauche, a aussi des parties anciennes, et deux puits jumeaux existent au centre de cette cour. Le colombier et la chapelle ont disparu.

*
*
*

Au Sud de Kermerchou, dont le sépare seul un vieux

(4) Arch. du Finistère, E. 829.

chemin, se trouve le manoir de Kerohant, jadis la plus importante terre de la paroisse de Garlan, ayant droit de haute, moyenne et basse justice et possédant les premières prééminences de l'église de Garlan. Au quinzième siècle, Kerohant appartenait à la famille de la Boissière, originaire de Ploujean et qui avait pour armes : *de gueules à sept annelets d'or*, blason que le commissaire chargé de faire état des prééminences des églises situées dans le ressort de Morlaix-Lanmeur, en 1679, semble avoir confondu avec celui des de la Roche Jagu (1), lesquels portaient également, selon Guy Le Borgne : *de gueules à sept annelets d'or*. Jehan de la Boissière était seigneur de Kerohant ou Kerouc'hant lors de la réformation de 1427. Il mourut cette même année et le duc Jean V accorda, par lettres du 6 mai 1427, à sa veuve Catherine Tuongoff et à leur fils aîné Bertrand de la Boissière, le don de la moitié de son rachat (2).

Bertrand de la Boissière fournit avec le 15 mars 1438 à la seigneurie de Boiséon pour terres en dépendant. Il eut pour fils Jehan de la Boissière, mentionné dans la réformation de 1481 comme possédant le manoir de Kerouhant « de grande estendue de terre vallant par an environ quarante livres de rente, appartenances de grand boys ancien, colombier, prairies et autres embellissements de manoir ». Jehan de la Boissière, présent en archer en brigandine à la montre de 1481, reçut l'injonction de s'adjoindre un second archer. Il épousa Marie de Kermellec, fille d'Alain et d'Amice de Plougrois, partagée en 1497, et en eut Jehan de la Boissière, décédé avant 1535. Ce dernier avait lui-même pour fils aîné et principal héritier autre Jehan de la Boissière, seigneur expectant de Kerohant, mort assassiné vers 1530. On accusa de ce crime Charles de Cursay, sieur de Coatgraill et de Kersaint,

(1) Archives du Finistère, A. 19.

(2) *Lettres et mandements du duc Jean V*, Société des bibliophiles bretons, T. V, p. 201.

qui, enfermé « ès prisons de la court de Mourlaix » dicta le 9 mars 1533 un long et très curieux testament contenant cette clause :

« Item, ordonne poier audict de la Forest, sondict beau-père (Alain de la Forest, sieur de Keranroux) et à Maître Pierres de la Forest, seigneur de Kergoasiou, ses procureurs pour la mise de la conduite et deffanse de son proceix et matière touchant la mort de Jehan de la Boissière, seigneur expectant de Kerouchant, tant au Conseil, Parlement, Kera-hès, Lantrégulier, Mourlaix, que ailleurs, au pourchatz de remepte et réintégrer ledict de Cursay en la franchise dont disoit avoir été spolié et aultrement, dont lesdicts de la Forest ont fait les froiz et mises requises et nécessaires à la requeste dudict de Cursay, comme il cognoit et affirme par son serment, et aussi pour impétrer et retirer sa gracie touchant la mort dont on l'accusoit dudict feu Jehan de la Boissière, la somme de ouict cent livres monnoie, en oultre tout ce qui avoit été prins et levé par lesdits nommés des fruitz et levées des terres dudict Cursay pour sa despancze durant qu'il fust aux Jacobins dudict Mourlaix et en la Tour Neuffve dudict Mourlaix (1). »

La victime de Charles de Cursay avait des frères et des sœurs, auxquels la réformation de 1535 attribue la terre de Kerohant. Nous ne savons par quelle voie ce fief passa à la famille de Quillidien, car la généalogie de celle-ci n'indique pas d'alliances avec les de la Boissière. Guy de Quillidien, sieur du Porzou (en Plestin), et de Kerohant, époux en 1560 de Jeanne Le Cozic, douairière en 1588, morte à Morlaix, en Saint-Mathieu, le 25 juin 1596, en eut un fils et quatre filles. Son fils, nommé aussi Guy, embrassa pendant la Ligue le parti de la Sainte-Union et servit dans l'armée du duc de Mercœur, dont il suivit tous les mouvements. Il prit part aux escarmouches de la croix de Malhara, près de Châtelaudren,

(1) Archives de l'hôpital de Morlaix, cartons des testaments.

accompagna le duc à Jugon, était à la bataille de Craon, aux sièges de Blain et de Malestroit. Il tomba malade devant cette place, fut transporté à Josselin et y mourut dans les derniers jours de juin 1592, à l'âge de 26 ans. Voici la relation émue et touchante qu'a laissée de son trépas Missire Efflam Pichic, recteur de Plestin, sur le registre des sépultures de cette paroisse.

« Noble et puissant Guy d^e Quillidien, seigneur de Kouchant, Saint Lauc'ha, Quelengrac'h, la Boissière, le Porzou, Kileau, etc., rendit son ame à Nostre Seigneur Dieu, deffendant la Sainte Union et l'Eglise catholique, apostolique et romaine, à qui Dieu absolve, et fut son corps inhumé en l'église de Jocelyn, évêché de Vannes. La présente a esté escripte par son grand ami et le père spirituel dudit Seigneur, Messire Evflam Pichic, recteur de Plestin, le deuxième jour de juillet l'an mil cinq centz quatre vingtz douze.

(Signé) E. Pichic, recteur. » (1).

La sœur aînée de Guy, Margilie de Quillidien, épousa en 1586 Jean de Quélen, seigneur de Guernisac en Taulé, fils de Tanguy de Quélen, seigneur de Guernisac, et de Marie Rivoalen. De ce mariage vinrent quatre filles dont l'aînée, Gillette de Quélen, héritière de Guernisac, Kerohant, etc., née au manoir de Kerohant, et baptisée à Garlan le 18 novembre 1587, fut mariée en 1599, à l'âge de 12 ans, à François de Kergroadez, seigneur dudit lieu en Plourin-Léon, veuf de Claudine de Kerlech.

Gillette de Quélen était douairière en 1630 et habitait à Kerohant vers cette époque avec son fils aîné René de Kergroadez. Son second fils François de Kergroadez, seigneur du Boys, demeurant au manoir de Kerangomar, s'enrôle en 1636 dans l'arrière-ban de l'évêché de Léon, en déclarant faire

(1) Les renseignements concernant Guy II de Quillidien sont extraits de *Notes manuscrites sur les anciennes familles de Plestin*, rédigées par feu M. l'abbé Joncour, recteur de Plestin, qui nous ont été communiquées par M. de Bergevin.

pour sa mère, « laquelle possède les terres nobles de Guernisac, Kengoumarhc et Coetilès en la paroisse de Taulé en Léon et la terre de Kōhant en Treguer, valant 1500 livres de rente » (2). Elle mourut à son manoir de Kerohant le 31 mars 1641 « et le mardy de Pasques appres son corps fust porté à Tolé pour estre enterré » (3).

René de Kergroadez résidait d'une façon presque constante à Kerohant. Le 11 octobre 1646, il se qualifie dans un acte de baptême de « très noble et très illustre René de Quergroadez, seigneur temporel de Guernisac, Kanguomarch, Kouchant », et, à partir de 1659, de marquis de Kergroadez et comte de Penzé. Sa femme Louise Le Meneust de Brequigny, qu'il épousa assez tardivement, et qui ne lui donna point d'enfant, n'est pas mentionnée une seule fois sur les registres paroissiaux, ce qui porte à croire qu'elle ne vivait guère avec son mari. Ce dernier mourut à son manoir de Kerohant le 7 décembre 1666, « âgé de soixante ans ou environ » et fut inhumé le 9 dans l'enfeu de la terre de Guernisac en l'église de Taulé.

Sa veuve, Louise Le Meneust, se remaria à Thomas de Morant, baron, puis marquis du Mesnil-Garnier, maître des requêtes honoraire et conseiller d'Etat, ancien intendant de Bordeaux, de Rouen, de Touraine, etc., dont elle fut la troisième femme. Les héritiers de René de Kergroadez vendirent l'ensemble de ses terres à Charles-Marie Le Meneust de Bréquigny, frère de Louise Le Meneust et président à mortier au Parlement de Bretagne, auquel les fabriques de l'église de Garlan rendent aveu en 1689 pour héritages à Kergustou, sous le proche fief de la seigneurie de Kerohant. Le président de Bréquigny dut mourir sans postérité, car ses biens passèrent à son neveu Thomas-Guy de Morant, marquis de Morant, comte de Penzé, baron de Fontenay et de Bréqui-

(2) Arch. de M. de Bergevin.

(3) Reg. par. de Garlan et de Saint-Mathieu de Morlaix.

gny, colonel du régiment de Lassay, marié en 1704 à Anne-Josèphe Le Roux de Kerninon, et père de Charles-Marie-Thomas, marquis de Morant, comte de Penzé, etc., époux en 1726 de Gabrielle-Félicité de la Rivière. Leur fils Thomas-Charles, marquis de Morant, comte de Penzé, seigneur de Bréquigny, Guernisac, Kerangomar, Coatilès, Kerohant, mestre de camp des dragons de la Reine en 1748, brigadier des armées en 1760 et maréchal de camp en 1762, laissa de son mariage avec Anne-Françoise de la Bonde d'Iberville, un fils, officier aux dragons de la Reine en 1775, et deux filles (1) dont l'une apporta par alliance la terre de Kerohant aux Le Gonidec de Traissan. Elle appartient actuellement au marquis de Carné.

Quelques familles nobles ont résidé au manoir de Kerohant, à titres de locataires, après la mort du marquis de Kergroadez. Ecuyer Claude du Parc et sa femme Jeanne-Ursule Le Meur, sieur et dame de Penanguer, y habitaient vers 1676, et y furent remplacés, en 1679, par écuyer Charles Cochart et Françoise de Kererault, sieur et dame de Kerveatoux. En 1697, on trouve à Kerohant écuyer Jean Cam, sieur de Kerouzien, et sa femme Claude-Hippolyte du Breil de Rays. Cette dame, qui portait un beau et antique nom, et qu'on est surpris de rencontrer mariée à un petit gentillâtre de noblesse contestable, était la fille, baptisée à Saint-Martin de Morlaix, le 19 mai 1650, de Messire Julien du Breil, seigneur de Rays et de la Godinaye, et de demoiselle Anne de Kerret, dame de Kersehou. Elle survécut à son mari, décédé le 24 mars 1715, jusqu'au 24 novembre 1734 (2). Yves-Marie Potonnier meurt à Kerohant le 10 germinal an III (1795).

Le manoir de Kerohant a subi bien des mutilations, et le toit de tuiles rouges dont on l'a couvert ne contribue pas peu à lui enlever son cachet extérieur. C'est un grand bâtiment

(1) La Chesnaye des Bois, *Dictionnaire de la Noblesse*, t. X, p. 438-460.

(2) Reg. par. de Saint-Martin de Morlaix et de Garlan.

du quinzième siècle, construit en petites pierres assez bien appareillées, et terminé par deux pignons aigus. Les deux façades Est et Ouest, presque semblables, sont percées d'étroites fenêtres garnies d'accolades et de barreaux de fer, et de deux ou trois baies plus larges, avec meneaux en croix. On a bouché plusieurs de ces ouvertures, et pratiqué à leur place d'autres fenêtres modernes. Les portes cintrées n'ont ni moulures ni écussons. A part de vastes cheminées de pierre et un escalier à balustres, l'intérieur de la maison n'offre rien de particulier. Derrière est une vaste grange à double portail. La chapelle s'élevait sur un petit tertre, à l'Est du manoir; il n'en subsiste d'autres vestiges qu'une élégante arcade gothique en kersanton, avec crossettes frisées, qui doit avoir orné une crédence d'autel. Les ruines des murailles d'enceinte qui circonscrivaient plusieurs hectares de terrain, l'énorme colombier à porte ogivale qui se dresse au Nord de la ferme, les traces d'anciens viviers qu'on remarque dans le vallon voisin, témoignent encore de l'antique importance du manoir de Kerohant. Le vieux moulin seigneurial se trouve à plus de trois kilomètres de là, sur la rivière du Dourdu, aux confins de la commune.

Les paysans n'ont pas oublié que Kerohant a été la demeure d'un marquis, et ils montrent, comme étant son portrait, un buste de pierre qui termine le pignon de la métairie du Petit-Kerohant.

IV.

Nous rejoignons la route de Morlaix à Garlan par la Croix-Rouge au hameau de Kergustou, où le seigneur de Kerohant avait, en 1481, un métayer exempt, et où résidait, à la même date, Jean Perrot, franc-archer de la paroisse. Ce village est situé au milieu de landes marécageuses et tristes, que bordent au Sud et à l'Est les bois de pins des manoirs modernes de Pradigou et de Kertanguy. Dans une garenne voisine de

Kergustou, au bord même du chemin de Garlan, existent une vingtaine de blocs de quartz assez volumineux, tapissés de lichens et de mousses, et parmi eux deux ou trois peulvens; ce sont très probablement les restes d'un monument mégalithique bouleversé. Plus bas, coule une petite fontaine entourée de roches du même genre.

Non loin de là, de l'autre côté du vallon, sur une éminence plantée de pins qui dépend du domaine de Kertanguy, se voient encore un certain nombre de mégalithes, débris de quelque cromlec'h considérable. Un menhir, brisé en deux et gisant sur le sol, mesure quatre mètres de longueur; d'autres pierres semblent être les fragments d'un peulven colossal qu'on se serait acharné à briser; dans la cassure d'un troisième peulven déraciné, a poussé un arbre vigoureux. Les plus gros blocs, au nombre d'une vingtaine, sont disposés en une file orientée Nord-Sud.

Le bois qui contient ces pierres est bordé au Sud par l'ancien chemin de Morlaix à Plouégat-Guerrand, aujourd'hui rectifié en cette partie et complètement abandonné. Dans le chemin même s'alignent, de l'Est à l'Ouest, six petites buttes circulaires, élevées d'environ 1 mètre sur 10 ou 12 mètres de circonférence et séparées par une distance moyenne d'une quinzaine de pas. Si ce sont bien de vrais tumulus, il doit être rare d'en rencontrer d'aussi minuscules. Le premier de ces tertres (vers l'Ouest) est enfoui sous les ajoncs et les ronces; le second a été fouillé, sans succès, paraît-il, à une époque déjà ancienne, et est resté depuis partagé en deux par une tranchée; le troisième n'existe pour ainsi dire plus; le quatrième a été fouillé plus récemment, mais nous ignorons les auteurs et les résultats de cette recherche. Les deux derniers sont intacts. La terre qui forme ces buttes est argileuse, très meuble et mélangée de quelques cailloux.

Le tronçon de vieille voie où l'on rencontre ces petits tumulus offre, à certaines places, des traces de pavage

grossier. Elle entre dans la commune de Garlan à la Croix-Rouge, nom de lieu significatif, et coupe en cet endroit une autre voie ancienne dite *Hent-ar-Muled* (le chemin des mulets), près de l'auberge de la Grande-Roche, dans le courtil de laquelle on trouve des morceaux de tuiles à crochets. Cette auberge est ainsi nommée d'un énorme bloc de quartz situé vis-à-vis et entouré des ruines d'une vaste allée couverte. Dans une lande avoisinante, aux confins des trois communes de Plouigneau, Ploujean et Garlan, il y a une fontaine où, selon le dicton local, les recteurs de ces paroisses pourraient se désaltérer l'un après l'autre sans quitter chacun son territoire respectif.

*
* *

La réformation de 1427 indique, au terroir de Kertanguy, le manoir du Buron, possédé par dame Jehanne de Rosmadec; celle de 1481 mentionne le même manoir appartenant alors à Pierre Foucault de Lescoulouarn, fils de ladite dame, qui y avait pour métayer Robert le Normant, moyennant une redevance annuelle de 10 paresarts froment et 25 sols monnaie, et un autre lieu exempt au sieur de Kerprigent, auquel demeurait Hervé le Parch, son métayer, qui payait par an 10 livres à convenant. Lors de la réformation de 1535, ces deux terres avaient été acquises du seigneur de Langueouez, par un marchand de Morlaix, Vincent an Hénoret, Lhénoret ou Lhonoré, ainsi que plusieurs autres convenants dans la paroisse, achetés à divers gentilhommes pour une valeur de 1800 livres.

Vers la fin du seizième siècle, l'un des Kertanguy était à Nicolas Le Blonsart, sieur de la Villeneuve, époux de Marie le Dourguy, dame de Lambezre. Leur fils aîné, écuyer François Le Blonsart, sieur de Kertanguy, fut marié à Saint-Melaine de Morlaix, le 20 janvier 1611, à Marguerite Quintin, fille d'Yves Quintin, sieur de Kerhamon, et de Louise Calloët. Il était maire de Morlaix en 1619, juge-consul en 1643, et

obtint l'année suivante, grâce à l'intercession d'une pieuse religieuse du Calvaire de cette ville, sœur Françoise de la Nativité, décédée en odeur de sainteté le 4 avril 1634, la faveur d'une guérison miraculeuse ainsi rapportée dans un ouvrage contemporain :

« Messire François le Blonzart, escuyer, sieur de Quertanguy, estant dans une si grièye maladie que les Médecins l'avoient abandonné et dit qu'il luy falloit faire donner les derniers sacrements, Madame Marguerite Quintin, son espouse, le voyant en cette extrémité, fut conseillée de le vouer à Sœur Françoise de la Nativité, ce qu'elle fit, et luy ayant mis quelque petite pièce des habits de cette bonne Religieuse, il fut en mesme temps soulagé, et jouïst d'une très-parfaite santé. Ce grand miracle arriva l'an 1644, en présence de Marguerite de la Tourneufve, dame de Morbic, dont elle a donné sa déclaration le 17 mars 1668. Ainsi signé : *Marguerite de la Tourneufve*. » (1).

La fortune que François Le Blonsart avait amassée en commerçant, lui permit d'acquérir, vers 1654, pour son fils Yves Le Blonsart, sieur de Lambezre, la charge de sénéchal de la cour royale de Morlaix, possédée auparavant par Messire Jonathas de Kergariou, seigneur de Kergrist. Mais Yves Le Blonsart mourut peu après, le 21 octobre 1655, sans avoir eu d'enfant de son mariage avec Perrine Aumont, dame de Kerantrez, et son père le suivit bientôt dans la tombe, le 26 novembre 1656, laissant pour héritière de cette branche des Le Blonsart sa fille Marie, dame de Lezengar, Kerven, Kertanguy, mariée le 23 février 1642, dans l'église de Saint-Melaine, à écuyer Yves de Kermabon, seigneur de Kermabon et du Roudoumeur. (2)

La famille du Plessis de Coatserhò, établie à Ploujean près

(1) *Annales Calvériennes*, par le F. Simon Mallevaud, prédicateur récollet, Angers, 1671, p. 775.

(2) Reg. par. de Saint-Melaine.

Morlaix, possédait aussi des biens à Kertanguy, et l'une de ses branches en prit le nom. Gabriel du Plessis, sieur de Kertanguy, vivant en 1609, est père de Michel du Plessis, sieur de Kertanguy, qui rend le 2 juin 1640, au fief de Boiséon, un aveu dans lequel il dit faire « sa plus actuelle résidence en son manoir de Guernanhir, paroisse de Garlan ». Ce nom de Guernanhir est actuellement inconnu dans la commune. Michel du Plessis avait épousé Anne Jégou, dont un fils, Rolland, et une fille, Françoise, baptisés à Garlan en 1636 et 1635. Le rameau des du Plessis de Kertanguy dut disparaître avant la réformation de 1668-71, car il n'est pas compris dans l'arrêt de maintenue rendu en faveur de la famille du Plessis, le 12 août 1669. Son héritage fit retour à la branche de Coatserhò. Renée de Lanloup, dame de Coatserhò, mourut le 12 juin 1693 à son manoir de Kertanguy, étant veuve de François du Plessis. L'un de leurs fils puînés, Charles du Plessis, sieur de Kertanguy, épousa le 29 septembre 1694, une jeune fille roturière de la paroisse, nommée Claudine Guyomar, qui lui donna deux enfants, Marguerite et Jean. Ce dernier mourut jeune, et sa sœur Marguerite du Plessis, dame de Kertanguy, se mésallia bravement à son tour en donnant sa main, le 2 octobre 1716, à un honnête et notable cultivateur, Olivier Morvan, lieutenant de la milice paroissiale.

En 1783, M. Guillaume-Durivage, de Morlaix, résidait au manoir de Kertanguy, qui a été depuis possédé par la famille de la Fare, laquelle l'a vendue à M. de Bonvillier. L'habitation est moderne et sans aucun caractère, mais la ferme qui l'avoisine garde encore la tournure d'une vieille maison noble. Au Petit-Kertanguy existe aussi d'autres vieilles fermes à portes cintrées et escaliers extérieurs.

*
* *

Au Sud-Est de Kertanguy, les restes du manoir de Keran-

gouez se cachent au centre d'un grand bois taillis. Ce manoir, situé entre l'ancienne et la nouvelle route de Plouégat-Guerrand, faisait jadis partie de Plouigneau, mais, depuis la rectification du chemin, toute la bande de territoire comprise entre le tronçon déclassé, qui formait primitivement la limite, et le tracé actuel, a été ajoutée à la commune de Garlan. Ce dernier bourg est d'ailleurs à peine éloigné de deux kilomètres et demi, et, lorsque la famille de Coëtmen résidait à Kerangouez, vers la fin du seizième siècle, c'est toujours à Garlan qu'on administrait le baptême aux enfants des châtelains.

Kerangouez appartenait autrefois à la famille Botglazec, fondue avant 1580 dans Coëtmen, par le mariage d'Anne Botglazec, fille et héritière de N... Botglazec et de Marie de Quilidien, sieur et dame de Kerangouez et Roscerff, avec Guy de Coëtmen, sieur de Kergaran, fils cadet de Louis de Coëtmen, sieur de Boisguézennec, et de Margilie de Kermellec. Dans les actes baptismaux de leurs sept enfants, ces deux époux sont qualifiés de nobles et illustres, et les parrains et marraines appartiennent toujours à des maisons distinguées. Leur fils aîné, Pierre de Coëtmen, baptisé à Garlan le 11 janvier 1583, est tenu sur les fonts sacrés par noble et puissant Pierre de Coëtredrez, seigneur de Coëtredrez, Penaunt, le Rest, Kerdeozzer, Keradenec, et par dame Jeanne Le Cozic, dame de Kerohant, le Porzou. Julianne de Coëtmen, baptisée le 1^{er} février 1580, a pour marraine Julianne du Dresnay, dame de Trobodec, et sa sœur Marie, baptisée le 12 septembre 1581, Marie du Dresnay, douairière de Coëtredrez, Kervenniou, propriétaire de Coëtsaoff, dont le compère est Alexandre de Kergariou, seigneur de Kergariou, Keraël, gouverneur de Morlaix. Le baptême de leur sœur Françoise, célébré le 20 août 1584 par noble et discret Messire Jean Botglazec, recteur de Plouézoc'h et official de Plougastel, est suivi de ceux de François de Coëtmen, en 1585, qui a pour

parrain François de Goezbriand, seigneur dudit lieu, de Guy, en 1587, de Jean, en 1590, et d'Yves, en 1592.

A l'époque de la Ligue, Guy de Coëtmen de Kergaran fut convoqué devant le Conseil de la Sainte-Union morlaisienne, le 4 décembre 1589, pour prêter le serment de l'Union. Mais il refusa de s'exécuter, alléguant qu'il l'avait déjà jurée à Lannion, le 1^{er} décembre, entre les mains de Louis Hingant, seigneur de Kerduel, capitaine des ville et château de Moncontour « comisaire député par Mgr le duc de Merceur et de Penthevre, gouverneur de Bretagne, pour recevoir les protestations de toutz ceulz de cet evesché (de Tréguier) qui veullent se randre et adherer au saint party et union des princes catolicques pour la manutention de la religion apostolicque et romaine soubz l'auctorité de mondit seigneur protecteur d'icelle en ce duché », et il présenta au Conseil le certificat et sauvegarde qui lui avait été délivré par M. de Kerduel. On remarqua qu'il portait sur son chapeau « la croix des *polectiques*, et aultre que celle que portent ceulx de l'Union » et, l'ayant fait sortir, on délibéra sur la question de l'arrêter. Voyant que les choses prenaient une fâcheuse tournure, Guy de Coëtmen consentit alors à répéter son serment par écrit (1).

Ce n'était d'ailleurs pas à tort que la Chambre de l'Union suspectait son zèle en faveur du parti de Merceur, et il allait bientôt apprendre à ses dépens qu'il importe de savoir retenir sa langue et mesurer ses paroles en public. Le 6 décembre, le sieur de la Motte, représentant et espion du duc à Morlaix, remontre « que le sieur de Kercharan qui depuis 8 (*sic*) jours a signé l'Union en ceste ville, et le sieur de Kerven, qui avoict prins paseport pour y venir signer, auroinct le jour d'hier en une taverne en ceste ville, dict en presencze de plusieurs honestes personaiges que le roy de Navarre est très bon catolicque, et que qui meult Mgr de Merceur ce n'est le scezele

(1) A. de Barthélémy, *La Chambre du Conseil*, etc., p. 42.

de la Religion, ains un ambition pour se faire duc : d'avantage come ceulz qui suivent le party du roy de Navarre sont sy bons catolicques que ceulx du party contraire ; ausy que ledict sieur de Kercharan a dict qu'il avoict signé l'Union o contrecœur et contre sa volonté, mais sans en dire d'avantage, et cze en la presancze des sieurs de Kerouchant, Kerinisan, etc. . . ». Sur son rapport, la Chambre ordonne que ceux qui ont entendu ces propos viendront à la prochaine séance faire leur déclaration, que le sieur de Kergaran sera mis en prison jusqu'à plus ample informé, et que le sieur de Kerven sera retenu par le sieur de Bourgerel (1).

Huit jours après, le comité décide que les sieurs de Kergaran et de Kerven seront remis en liberté, à la charge d'aller, dans le délai d'un mois, trouver M. de Kergariou, gouverneur de Morlaix, auquel seront envoyées les informations faites contre eux, pour en ordonner selon son plaisir, et de bailler chacun caution de la somme de 500 écus. Conduit devant le conseil, le sieur de Kergaran répète « d'abondant pareil serment de tenir bon à l'Union », et son compagnon jure aussi l'Union sur les Saints Evangiles, entre les mains de l'archidiacre de Plougastel (2). Il est à croire qu'Alexandre de Kergariou ne dut pas traiter trop sévèrement Guy de Coëtmen, dont l'un des enfants était son filleul, et qu'il le laissa regagner son paisible manoir de Kerangouez, en l'astreignant tout au plus à servir de temps à autre dans les compagnies de gentilhommes ligueurs qui gardaient la ville de Morlaix et les paroisses circonvoisines.

Pierre de Coëtmen, fils aîné de Guy, épousa en 1606 Isabelle Hémery, fille et héritière de Guy Hémery et de Constance Le Sparler, sieur et dame de Kergadiou, en Guimaëc, et fut le bisaïeul d'Alexis-René, baron de Coëtmen, seigneur de Kergadiou, Leingouez, Kerangouez, maréchal de

(1) A. de Barthélémy, *La Chambre du Conseil*, etc., p. 43-44.

(2) A. de Barthélémy, *La Chambre du Conseil*, etc., p. 47.

camp, gouverneur de Tréguier, commandant de Brest et des quatre évêchés de Basse-Bretagne en 1748, qui laissa de son alliance avec Julie de Gouyon de Vaudurant, sœur de l'évêque de Léon, deux filles dont l'aînée épousa le marquis de Rougé, maréchal de camp, et la cadette se maria au marquis de Caradeuc, fils du célèbre procureur-général du Parlement de Bretagne.

Le manoir de Kerangouez semble avoir été important, mais il n'en reste plus que des ruines. A gauche du portail de la cour fait saillie une petite tourelle, percée à hauteur d'appui de trois meurtrières très évasées. L'édifice principal, en grande partie démoli, offre une jolie porte de style Renaissance, ouverte au haut d'un perron, et deux larges fenêtres à meneaux ; il est flanqué d'une tourelle découronnée qui contient l'escalier. Dans la salle du rez-de-chaussée se voit une vaste cheminée dont le manteau est chargé d'un écusson fruste. La chapelle, qui bordait l'ancien jardin, a été détruite.

*
* *

Reprenons la direction du bourg de Garlan par le chemin du Rascoët. Nous rencontrons bientôt le hameau de Leinquelvez (*la hauteur des noisetiers*), ancienne seigneurie possédée en 1427 par Rolland Polart, père de Marguerite Polart, dame du lieu, qui épousa vers 1440 Alain Thépault, lieutenant de Tanguy du Chastel au château de Montlhéry en 1463. Leur fils Jehan Thépault, sieur de Leinquelvez, archer en brigandine à la montre de 1481, est cité dans l'enquête de cette année comme « noble homme demeurant en sa terre et vault l'estage où il demeure 30 paresarts froment par an ». Sa femme, Ollive du Quellenec, lui donna Chrestien Thépault, archer à la montre de 1534, mentionné dans la réformation de 1535 comme propriétaire de Leinquelvez, qui épousa Marguerite de Plouézoc'h. Son petit-fils, Guy Thépault, marié à Constance Le Meur, a des enfants baptisés à Garlan

et à Saint-Mathieu de Morlaix de 1583 à 1593. Bien qu'il eut adhéré à la Sainte-Union morlaisienne, il dut aussi tâter des geôles de celle-ci, comme l'avait fait son voisin Guy de Coëtmen, car on voit le Comité, à la fin de février 1590, députer deux de ses membres, les sieurs de Leinoudren et de Resmeur, « pour savoir si Leincelvez est malade en la prison » (1).

Son fils aîné, Maurice Thépault, sieur de Leinquelvez, Mesaudren, Tréfaléan, baptisé à Saint-Mathieu de Morlaix le 3 mars 1583, était en 1636 procureur du Roi au siège de Lanmeur et en 1640 bailli du même siège. Il mourut le 1^{er} février 1661 et fut inhumé au couvent des Ursulines de Morlaix, fondé par lui en 1640, laissant de sa femme Jeanne de Kergroas, plusieurs enfants. Un autre fils de Guy, Michel Thépault, sieur de Rumelin, baptisé à Saint-Mathieu le 5 février 1593, recteur de Pleumeur-Bodou en 1614 et de Plougasnou en 1630, devint chanoine de Tréguier et fonda en 1674 le séminaire de Tréguier, dont la chapelle abrite depuis 1677 sa sépulture. Notre confrère, M. de la Rogerie, dans l'intéressante publication qu'il a faite en 1900 de la *Correspondance de la famille Thépault de Tréffaléguen*, fournit d'édifiants détails sur ce pieux et charitable prêtre, dont il donne le curieux testament, digne couronnement d'une longue vie de bienfaisance et de zèle pour le salut des âmes (2). Sa sœur Jeanne Thépault, mariée à Yves Boetté, sieur de Kerasten, décéda à Leinquelvez le 15 juillet 1662 et fut enterrée « ez enfeus dependant dudit lieu de Leinquelvez, en la chapelle de Saint-Sébastien, dans l'église de Garlan ».

Jean Thépault, sieur de Tréfaléan, Kerozern, Leinquelvez, (fils aîné de Maurice), bailli de Morlaix en 1649, avait pour frères : 1^o Pierre Thépault, sieur de Goasouillat, en Plouigneau, époux en 1664 de Françoise Palud, dame de Kerbolliou ;

(1) A. de Barthélémy, *La Chambre du Conseil, etc.*, p. 68.

(2) *Bulletin*, t. XXVI, 1900.

ces derniers résidaient d'ordinaire au manoir de Leinquelvez, où naquit en 1667 leur fille unique Jaouenne-Mauricette, décédée en bas-âge ; 2^e François Thépault, sieur de Mesaudren, chanoine du Mur à Morlaix en 1680, et pour sœurs : Marie Thépault, mariée le 29 novembre 1642, dans la chapelle de Saint-Jacques à Morlaix, à René Le Ségaler, sieur de Mesgouez, bailli de Morlaix ; Anne, mariée à Toussaint de Kerc'hoent, sieur de Morizur ; Fiacre, mariée le 12 juin 1662, dans la chapelle de Sainte-Marguerite, en Saint-Mathieu, à Pierre de Keroignant, sieur de Trézel, et deux religieuses ursulines dites les Mères Scholastique et Ursule de l'Assomption.

De son mariage avec Catherine Le Chaussec de Kerbriant, célébré à Saint-Melaine de Morlaix le 25 juin 1631, Jean Thépault eut trois fils, Maurice, sieur de Tréfalégan, Henri-Nicolas, sieur du Breignou, prêtre, et Jean, sieur de Kerozern et de Leinquelvez, lieutenant d'épée au siège de Lanmeur, mort au manoir de Leinquelvez le 4 octobre 1724, sans postérité. Maurice Thépault de Tréfalégan épousa d'abord en 1684, Françoise de la Bourdonnaye-Blossac, dont, entre autres enfants, Marie-Thérèse Thépault, dame de Leinquelvez, mariée en 1721 à Rolland-François de Kermenguy, sieur de Saint-Laurent. Mgr Hervé-Nicolas Thépault du Breignou, évêque de Saint-Brieuc en 1747, est issu d'un second mariage de Maurice Thépault avec Hélène-Anne-Marie de Kerlec'h du Chastel, célébré à Saint-Ronan de Quimper le 19 mars 1691.

La famille Thépault de Tréfalégan s'est fondue dans Forsanz comme nous l'avons indiqué à propos de Kervolongar, par l'alliance, en 1773, de Messire Hilarion-Alexis-Mathurin, comte de Forsanz, avec Thérèse-Françoise-Louise Thépault, fille de Jean-Louis-Anne Thépault, seigneur de Tréfalégan, et de Thérèse-Françoise Jégou du Laz. Du manoir de Leinquelvez, passé dès 1721 aux Kermenguy de Saint-Laurent, il ne subsiste plus que la chapelle, autrefois dédiée à Sainte-Anne et

aujourd'hui convertie en lieu de débarras. Le 4 octobre 1676, Missire Henry Primaigné, recteur de Garlan, avait fait la bénédiction « d'une cloche pesant environ 30 livres, pour l'usage de la chapelle du manoir de Leinquelvez, dédiée sous l'invocation de la Glorieuse Sainte Anne, et nommée *Catherine* par Missire Derrien Mer, chapelain des R. R. dames religieuses Ursulines de Morlaix, et demoiselle Catherine Le Chaussec, dame douairière de Treffalegan ».

Nous avons visité en Lanhouarneau, canton de Plouescat (Finistère), le vieux manoir de Tréfalégan, reconstruit vers 1648 par Maurice Thépault, qui l'avait acquis du marquis de Rosmadec. Le portail de la maison est surmonté d'un écusson où l'on voit les armes des Thépault, *une croix alésée adestrée d'une mâcle*, en abyme sur un écartelé au 1 *d'un lion*, qui est du Bois, au 2 *d'une fasce*, qui est Le Meur, au 3 *d'un fretté*, qui est Plouézoc'h, au 4 *d'une croix tréflée*, qui est Kergroas.

*
* *

La ferme de Mesily, qu'on trouve ensuite au bord du chemin, n'est pas mentionnée comme terre noble dans les réformations. Pourtant, Hervé Ballavenne, Receveur des Domaines à Morlaix en 1537, époux de Sybille de Guicaznou se qualifie de sieur de Mesily, ainsi que son fils Hervé et son petit-fils Morvan ou Maurice Ballavenne, maire de Morlaix et capitaine du Taureau en 1580-81, capitaine de la paroisse de Saint-Mathieu en 1590, député de Morlaix aux Etats de Bretagne en 1594. Ce Maurice Ballavenne eut de sa femme Marie Le Blonsart une fille héritière, Catherine, dame de Mesily, mariée le 22 juillet 1593, à Saint-Mathieu, à Maurice Floch, sieur de Kerbasquiou, maire de Morlaix en 1606, capitaine de la paroisse de Saint-Martin en 1623, mort en 1639. Leur fils Maurice Floch, écuyer, sieur de Mesily, Kerbasquiou, épousa en 1644, dans l'église du Mur, Marie Le Rouge de Guerdavid ; il fut maire de Morlaix en 1648 et

décéda l'année suivante, laissant un seul fils, Maurice Floch de Mesily, marié vers 1672 à Anne-Françoise de Coëtnempren, dame de Crechengar en Tréflaouénan, dont Marie-Claude Floc'h, dame de Crec'hengar, Mesily, etc., mariée par contrat du 9 août 1696 à Jérôme de l'Estang, sieur du Rusquec. La métairie actuelle de Mesily ne présente rien de remarquable.

Un lieu plus important était le Rascoët, ancien fief voisin du bourg de Garlan. Il appartenait en 1481, d'après la réformation, au sieur de Kerasnou, qui y avait pour métayer Jehan Hamon et recevait un fermage de seize paresarts froment et quatre livres monnaie par an. Ce sieur de Kerasnou était Yvon de Berrien, époux de Jeanne de Kersauson, qui marièrent, par contrat du pénultième jour d'octobre 1490, leur fille Constance à Jean de Boiséon, seigneur de Guerrand, et lui donnèrent en dot le manoir et fief du Rascoët en Garlan, mais Jean de Boiséon décéda sans enfants, et la terre de Rascoët était possédée, en 1535, par un certain Yvon Roperon. Plus tard, on la trouve entrée dans les biens de la famille Quintin de Coatamour, fondue dans Lollivier de Lochrist, Jeanne Lollivier, dame de Rascoët, épousa en 1661 Jacques de Penfeunteniou, seigneur de Penhoët, père de Gillette-Françoise de Penfeunteniou, mariée à Charles de Clérembault. Les fabriques de l'église de Garlan rendent aveu, le 16 avril 1692, pour certaines rentes assises sur un lieu dépendant du fief du Rascoët, appartenant à Messire Charles de Clerembault, conseiller du roi et son contrôleur général de la marine à Brest, et à dame Gillette-Françoise de Penfeunteniou, seigneur et dame de Clerembault et du Rascoët. (1)

M. de Clérembault, mort au Port-Louis en 1720 commissaire-général et ordonnateur de la marine, laissa, entre autres enfants, Nicolas-Pascal de Clerembault de Doulon, le généalogiste des Ordres du Roi, et Marie-Françoise-Charlotte, mariée en 1735 à Alain de Nogeré, capitaine des vaisseaux

(1) Arch. du presbytère de Garlan.

du Roi (2). Les fabriques de Garlan fournissent aveu, en 1764, à leur fille Jeanne-Perrotte de Nogeré, propriétaire du fief et juridiction du Rascoët, femme de Messire Didier-François-Honorat de Baraudin, lieutenant des vaisseaux du Roi, capitaine au corps royal de l'artillerie et chevalier de Saint-Louis, résidant en leur hôtel en la ville de Rochefort, paroisse de Saint-Louis (3). Ces derniers eurent trois enfants, Louis de Baraudin, lieutenant de vaisseau, fusillé à Quiberon en 1793, Marie-Elisabeth, chanoinesse de l'ordre de Malte, et Jeanne-Marie-Amélie, qui épousa Léon-Pierre, comte de Vigny, et fut la mère du célèbre écrivain et poète Alfred de Vigny, de l'Académie française (4).

Les familles énumérées ci-dessus possédaient le fief de Rascoët, mais le manoir lui-même avait été vendu avant 1667 à un bourgeois morlaisien, noble homme Jean Cozten, sieur de Tréorgant et du Rascoët, époux de Louise Coroller, et père de Yves-Jean-Baptiste Cozten, sieur du Rascoët, commissaire ordonnateur de la marine et des galères, marié en 1706 à Scholastique-Jacquette de Kersauson-Kervelec. Leur fils Yves Cozten, sieur de Rascoët, épousa en 1744 Jeanne Le Monnier de la Jonquière. L'abbé Cozten du Rascoët, chanoine de Notre-Dame-du-Mur, et fils des précédents, fut, semble-t-il, le dernier de la famille ; il mourut à Landerneau le 30 janvier 1791. M. J. Baudry a publié, dans son attachante « Etude historique et biographique sur la Bretagne à la veille de la Révolution (5) », une lettre de ce chanoine, qu'il a cru devoir rattacher à la famille du Roscoët, mais dont l'identité ne peut faire aucun doute, et une pièce de vers fort badine, composée par le même personnage sous forme de déclaration à une jeune veuve. Une aussi tendre épître paraîtrait aujourd'hui

(2) Saint-Alais, Nobiliaire Universel de France, VIII, 441.

(3) Arch. du presbytère de Garlan.

(4) E. de la Gournerie, *Les Débris de Quiberon*, p. 62 et 173.

(5) T. I, p. 156-159.

choquante sous la plume d'un ecclésiastique, mais au dix-huitième siècle, des propos de ce genre n'avaient ni conséquence ni portée, et ils étaient considérés comme la monnaie courante des causeries de salon.

La famille Lannux a aussi possédé le Rascoët. Le sieur Lannux de Rascoët était lieutenant de la milice morlaisienne en 1733. Le manoir existe encore en partie, mais il n'offre guère d'intérêt. Le primitif château devait exister au lieu dit le Cozcastel, presque à l'entrée du bourg de Garlan, nom significatif porté par une petite ferme aux abords de laquelle on ne retrouve cependant aucune trace d'anciens ouvrages fortifiés.

L. LE GUENNEC.

Juillet 1909.
